

# VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 septembre 2013

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

**Présents** : M. RIESTER Franck, Mme MOTOT Ginette, M. AUBRY Jean-Pierre, Mme DELOISY Sophie, M. LEGEAY Jean-Claude, M. GOUJAT Jackie, M. BOULVRAIS Daniel, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, M. FEINDEL François, Mme DIAB Noua, M. ASHFORD Patrick, Mme PERRIN Sylviane, Mme COUVÉ-DUPONT Muriel, Mme DESMONTIER Solange, Mme KIT Michèle, Mme SCHEHL Françoise, Mme YVON Marie-Ange, Mme THOURET Marie-José, M. MONTOISY Alexis, M. Philippe de La CHAPELLE, M. Alain LIVACHE, Mme RABEY Colette, M. COILLOT Roland, Mme SABATE Elianne, M. THIERRY Pascal, M. TREGOAT Yvon, Mme CANALE Aude.

**Absents ayant remis procuration** : M. DAUNA Jean-Vincent (pouvoir à M. FEINDEL), M. SAINTEMARIE Bruno (pouvoir à M. MONTOISY), Mme MARTIG-DECES Laetitia (pouvoir à M. COILLOT).

**Absente excusée** : Mme TUERO Patricia,

soit 29 présents, 3 absents représentés, 1 absente excusée, 32 votants.

Mme SCHEHL Françoise, secrétaire de séance.

### HOMMAGE

M. RIESTER : nous allons commencer par se rappeler que trois personnes très impliquées dans la vie coulommérienne nous ont quittés ces dernières semaines. Je voudrais que nous ayons une pensée pour elles en respectant tout à l'heure une minute de silence.

Il s'agit d'abord de René Corcessin qui est un ancien agent municipal, qui est décédé le 30 Juillet dernier à l'âge de 88 ans. Il a été employé de la ville pendant 39 ans. Menuisier, puis contremaître, puis responsable de l'ensemble des ateliers municipaux, jusqu'en 1985, date à laquelle il a pris sa retraite. C'était un homme de conviction et de dialogue et il a été l'un des fondateur de l'amicale du personnel municipal de Coulommiers et a mené une longue action syndicale.

Deuxième personne qui nous a quittés qu'il me semble tout à fait légitime de mettre à l'honneur aujourd'hui, c'est Jean-Luc MAILLET qui était un agent municipal bien connu en exercice, qui est décédé le 9 août dernier à l'âge de 60 ans. Il était employé de la ville depuis 20 ans aux espaces verts. Bien connu de tous et toutes, c'était un agent expérimenté, chaleureux, passionné, passionnant, toujours agréable. Il était un de ceux qui contribue à ce que Coulommiers soit une ville si fleurie.

Et puis, Jean Cofinet, ancien combattant qui est décédé le 28 juillet à l'âge de 79 ans. Il a été décoré Chevalier de l'ordre national du mérite. Il a présidé de nombreuses associations notamment les Médaillés militaires pendant plus de 30 ans et fut à la fois membre du Souvenir Français et Président du Comité d'Entente de Coulommiers.

Je voudrais que nous respections à la mémoire de ces trois hommes qui ont contribué à la vie Columérienne, une minute de silence.

# VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Toutes les personnes présentes se lèvent et respectent une minute de silence.

## **POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**

M. RIESTER : Comme c'est maintenant la tradition, je voudrais, avant d'ouvrir l'ordre du jour, donner la parole à Mme MOTOT pour qu'elle nous fasse un point sur la rentrée scolaire.

Mme MOTOT : Comme vous le savez peut être, nous avons davantage d'enfants à Coulommiers dans les écoles cette année. Nous en avions 1480 l'an dernier et là nous en avons 1503. Certains vont peut-être arriver étant donné que des appartements vont bientôt être livrés sur Vaux. Donc nous nous attendons certainement à un afflux d'enfants plus ou moins conséquent. On ne peut pas savoir à l'avance. Tel que c'est là tout s'est bien passé.

L'Ecole maternelle Vaux Village a connu une ouverture l'an dernier. Elle est à la limite d'une ouverture cette année. Elle ne l'a pas eu parce que les comptages sont faits le jour de la rentrée et que les chiffres ne le permettaient pas. On va voir ce que ça va donner dans le courant de l'année, mais à l'heure actuelle, ils sont entre 29 et 31 enfants par classe pour une maternelle. Il y aura peut-être une ouverture, on ne sait jamais, dans le courant de l'année.

Quant à l'Ecole Charles de Gaulle, toujours à Vaux, à l'école élémentaire, il y a eu une ouverture et il y avait l'année dernière une ouverture avec une CLIN, une classe faite pour les enfants non francophones et une CLIS, c'est-à-dire 12 enfants handicapés moteur. Cette classe l'année dernière avait moins d'enfants, mais cette année elle est à saturation.

Centre-ville, il y a eu un gros apport d'enfants à Kergomard qui a connu une ouverture de classe 2 jours après la rentrée, qui était prévue étant donné le nombre d'enfants. On avait prévu la salle et le matériel, donc ça s'est passé en toute souplesse.

L'Ecole Louis Robert n'avait pas le nombre d'enfants voulu pour ne pas fermer une classe. Elle a été fermée. Les enseignants ont trouvé que c'était logique, Je pense que l'année prochaine elle sera rouverte, puisque les enfants de Kergomard iront à Louis Robert. Ça paraît une évidence.

Dans les écoles Jehan de Brie et Jean de la Fontaine du quartier des Templiers, les effectifs sont à peu près stables et il y aurait une légère baisse. Voilà pour le nombre d'enfants en classe.

Ensuite, nous avons beaucoup d'enfants dans les restaurations scolaires 734 repas (c'est marqué 734, mais aujourd'hui, il y en a eu 740) sont servis tous les jours. Il y a beaucoup d'enfants en maternelle à Vaux et Centre-ville. C'est à peu près au niveau de 100 enfants par jour. Au niveau du Centre-Ville, c'est 99 enfants qui déjeunent et à Vaux c'est 100 largement. En comptant le fait que nous avons aménagé l'espace qui normalement a été construit par l'intercommunalité et 30 enfants y déjeunent tous les jours, des tout petits de façon à ce qu'ils n'aient pas le trajet à faire et que ça soulage l'école Charles de Gaulle. Nous avons beaucoup d'enfants dans les maternelles. Dans les écoles élémentaires c'est chargé aussi à Vaux et Centre-ville.

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Que pourrais-je vous dire de plus ? Nous avons aussi beaucoup d'enfants en pré et post scolaire, surtout en post scolaire, pré scolaire un peu moins. Mais nous avons beaucoup d'enfants qui viennent, ça dépanne les parents bien sûr. Si à la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires a lieu, il est à redouter d'en avoir beaucoup plus le matin et le soir.

Je pense que je vous ai à peu près tout dit. Les centres de loisirs sont aussi très fréquentés par les enfants en élémentaire et en maternelle et sont gérés par l'intercommunalité. Nous allons avoir bientôt l'occasion d'inaugurer à Charles de Gaulle, l'extension du Centre de Loisirs qui sera terminé, j'espère, après les vacances de Novembre et la Mairie de ce fait refera toute la cour, parce qu'évidemment à l'heure actuelle elle est abîmée par les travaux. Elle n'était déjà pas en bel état. Donc, nous aurons l'occasion, n'est-ce pas M. le Maire, de refaire la cour, ce qui fait que les tout petits auront une cour toute neuve et l'ensemble des enfants, un centre de loisirs entièrement revu.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Mais dans l'ensemble les enseignants considèrent que ça va bien, même si dans certaines écoles les effectifs sont nombreux.

M. RIESTER : Merci Mme MOTOT, j'ajouterais donc qu'effectivement vous l'avez dit nous attendons avec impatience la création de deux nouvelles salles et de la restauration scolaire à Vaux Village, dont les travaux ne vont pas tarder à commencer et vous dire aussi que les équipes de la ville en concertation avec la Communauté de communes pour ce qui concerne toute la partie, justement, centres de loisirs, pré et post scolaire, travaillent à la question de l'aménagement des rythmes scolaires en concertation avec les écoles, avec les enseignants et avec les parents. Dans quelques temps nous reviendrons vers vous pour vous faire part de l'avancée de ces travaux, tant dans le chiffrage pour la ville et tant dans les problèmes concrets d'organisation que cela pose. Pour l'instant il est encore trop tôt pour vous faire un point précis de l'avancée de ces travaux.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2013**

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2013 est adopté par les membres présents à cette séance.

#### **Question n° 1**

### **AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊT DU SCOT – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

M. RIESTER : Vous savez que nous travaillons depuis plusieurs mois, voire années avec les élus du bassin de vie de Coulommiers qui font partie du Schéma de Cohérence Territoriale. Le Schéma de Cohérence Territoriale étant le document d'urbanisme entre le schéma directeur de la Région Ile de France qui est lui-même en finalisation qui sera bientôt voté, le document régional et le document local qui est le Plan Local d'Urbanisme. Il y a beaucoup de travail fait au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale. Il y a eu des réunions, une enquête publique du 4 novembre au 11 décembre 2013. Ensuite il y aura fin Janvier 2014 la remise du rapport de la Commission d'enquête et nous devrions adopter ce Schéma de Cohérence Territoriale en février 2014.

# VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voilà les quelques éléments généraux et je donne la parole à Jean-Pierre.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Il faut expliquer ce qu'est un SCOT pour lequel nous travaillons depuis 3 ans, puisque le précédent avait été retoqué. Le SCOT consiste justement comme son nom l'indique à avoir une cohérence territoriale sur un ensemble de villes et villages articulés autour d'une ville principale qui est Coulommiers.

Cela concerne 24 communes et 2 grandes intercommunalités puisque le total de la population est de l'ordre de 45 000 habitants.

Comment a été fait ce SCOT ?

Il y a une phase préparatoire, c'est-à-dire une phase d'analyse dans laquelle on a regardé le positionnement de la ville de Coulommiers, l'autonomie du territoire. Ensuite on a regardé les modes de développement : les modes de développement économique, les modes de développement résidentiel afin de freiner la résidentialisation. Ensuite on a regardé le cadre de vie de façon à valoriser l'environnement, bien sûr en intégrant la création du Parc Naturel Régional ( P.N.R.). Ensuite on a analysé la gestion des flux. La gestion des flux, cela peut être par la circulation des piétons, des vélos, bus avec une mobilité adaptée pour tout ce territoire et essayer de trouver aussi dans la réalisation de ce SCOT un équilibre territorial. De façon à ce que cet équilibre ne soit pas uniquement centré sur Coulommiers, mais sur divers pôles attractifs autour de Coulommiers.

A partir de ces analyses, il y a eu la constitution du PADD. C'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. En fait, c'est l'homme au service de la nature, dans lequel nous avons regardé les vocations économiques élargies et ciblées de ce territoire.

Ensuite définition d'une politique de protection, de valorisation de la nature en tenant compte du futur P.N.R. les recherches rurales, l'environnement paysager, axée sur trois cours d'eau qui sont quand même intéressants puisque ça conditionne notre vallée, c'est-à-dire le Petit, le Grand Morin et la vallée de l'Aubetin et ensuite l'aménagement et l'organisation du territoire au service de ces ambitions. C'est l'organisation et la structuration de l'espace du SCOT.

A partir du PADD on établit un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). C'est la synthèse de tout ce qui a été fait dans lequel on décline des orientations, tant au point de vue urbanisme qu'au point de vue déplacement, organisation de l'espace ce qui fait la première partie de ce DOO afin d'avoir un développement équilibré et harmonieux.

La seconde partie qui se rattache aux parties qui avaient étudiées au PADD, une qualité territoriale réaffirmée vectrice d'une attractivité économique, touristique et résidentielle.

La troisième partie : la volonté de préserver le territoire non seulement ne fait pas obstacle à des objectifs de développement démographique et économique mais en constitue le moyen privilégié d'y parvenir.

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Si vous avez pu consulter les documents qui vous ont été transmis par internet, c'est une synthèse de ce SCOT. Puisque le SCOT par lui-même représente à peu près 160 pages. Là, vous avez pu recevoir un document dans lequel tout est synthétisé.

Vous voyez qu'on ne définit pas la hauteur des bâtiments etc... mais on essaye de développer modérément l'espace.

On va prendre un exemple significatif : On se rend compte que par exemple entre 1998 et 2008, nous avons fait entre le développement résidentiel, le développement économique, l'équipement, nous avons développé 152 hectares, soit 16 hectares par an. Si on avait suivi cette progression, nous aurions été amenés à utiliser un espace de 329 hectares. En fait, sur les prévisions qui sont faites jusqu'à l'horizon 2030, puisque ça va représenter quand même une durée de l'ordre de 15 ans, on aura un développement résidentiel de 132 hectares, un développement économique de 74 hectares, ensuite le contournement, ce dont vous parlait le Maire tout à l'heure, puisque dans le calcul de l'espace et du déplacement, il a été intégré ce contournement de Coulommiers.

Il faut savoir que ce document SCOT a été transmis avec ses remarques au Conseil Régional, qui a intégré beaucoup de ces chapitres dans son document. Ce qui fait qu'il y a des choses qui ont été acceptées, telle que la création de ce contournement de Coulommiers, la création de la zone d'activités de Mouroux et d'autres... ce sont les grands points .... Et on voit donc un développement au niveau des habitants. On espère dans cette théorie un objectif en 2030 la création de 4 200 emplois ce qui a conditionné bien sûr toute la partie urbanisme. La création d'emplois nécessite la création d'un bassin d'habitation. Il faut que ceci soit justement coordonné. Il ne faut pas créer beaucoup de logements pour très peu d'emplois pour éviter que nous ne devenions des cités-dortoirs

M. RIESTER : Merci Jean-Pierre. Je rappelle quelques points. D'abord en termes de consultation, il y a eu affichage de ces documents, réunion publique, voire l'enquête publique. Il y a eu, comme l'a dit Jean-Pierre, mise à disposition de l'intégralité des documents sur le site qui est mentionné dans vos booklets et qui sont accessibles sur le site de la Ville. Comme l'a rappelé Jean-Pierre, mais on en avait déjà parlé en Conseil municipal, a été voté à la quasi-unanimité, sauf une personne des membres du SCOT, le principe de tracé SUD du contournement de Coulommiers et qui lui aussi a été inscrit, comme l'a rappelé Jean-Pierre, dans le SDRIF.

Prochaine étape, comme je l'ai rappelé : enquête publique (4 novembre-11 décembre), fin Janvier, remise du rapport de l'enquête publique et Février 2014 Comité Syndical d'approbation du SCOT.

Mme CANALE : En fait, je ferai plusieurs remarques parce qu'en lisant cette délibération, je suis assez étonnée. Déjà je suis assez étonnée que l'on présente cette délibération aujourd'hui à quelques mois des municipales. Pourquoi maintenant ? Si c'était urgent, il fallait le faire avant. Si ce n'était pas urgent, il faudrait peut-être le faire après. Et puis, seconde remarque, il y a actuellement en débat au parlement, un projet de loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové et cela va entraîner un certain nombre de modifications au niveau des règles de l'urbanisme, notamment avec la volonté de soutenir les nouvelles formes d'habitat. D'ailleurs, je m'étonne que vous ayez voté contre ce projet de loi puisqu'il a pour volonté de moderniser l'urbanisme et en plus il a aussi la volonté d'aider le pouvoir d'achat des Français en rééquilibrant le rapport de

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

force propriétaire/locataire. Donc je ne comprends pas bien pourquoi cette délibération arrive à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. RIESTER : C'est votre question ?  
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. TRÉGOAT : Oui Merci. Moi je voulais venir sur un point qui est la protection et la revalorisation qu'on va renforcer vers le P.N.R. Puisque ça fait un moment que nous en parlons donc c'est bien que vous l'avez mis sur le SCOT, mais il y a un sujet qui est très sensible pour les Columériens et puis pour notre territoire et comme vous avez dû entendre parler sur les gaz de schiste. Vous avez sûrement reçu le collectif cet après-midi à 15 heures en rendez-vous. Comme vous le savez le collectif de Coulommiers est contre le gaz de schiste et très actif aujourd'hui. Il faut savoir aussi que par rapport à ça, il y a trois permis qui sont en étude sur Coulommiers et un va être attribué et donc octroyé. Nous ne voulons pas, que dans 15 ans, si vous ne faites rien, nos enfants à la place de l'eau auront du pétrole à leurs robinets. Vous comprendrez bien. Je ne vous parle pas des effets désastreux au point de vue médical et des risques sanitaires qui sont terrifiants, car la pollution existe, elle n'est pas de zéro. On l'a vu à Champeaux en Juin 2013. Donc, aujourd'hui toutes les municipalités où il y a des collectifs soutiennent ces collectifs comme par exemple par des soutiens financiers et juridiques donc aujourd'hui ce que nous aimerions savoir c'est quelles sont vos propositions concrètes auprès de ce collectif, puisque vous parlez de ce PNR dans le SCOT.

M. THIERRY : Je pense que vous allez faire une réponse groupée alors. Simplement une remarque par rapport au SCOT, je le trouve peu ambitieux et puis avec des valeurs qui à mon sens sont déjà dépassées dans le développement, dans les axes de développement. Il y a des valeurs, par exemple la démographie qui sont déjà à mon sens dépassées et aussi j'ai noté que vous avez effectivement fait inclure le tracé Sud de Coulommiers, la déviation tracé Sud et vous savez quelle est notre position sur le sujet donc effectivement nous voterons contre.

Mme SABATÉ : J'aurais juste une remarque à faire concernant les chiffres concernant le plan quantitatif du PAD qui prévoit une croissance démographique permettant d'atteindre 52 500 habitants, la production de 5500 logements et la création, c'est ça qui me choque surtout, 4 250 emplois générant des besoins de 74 hectares. Est-ce qu'on a les infrastructures qui vont le permettre ? Bien que ce soit un plan qui est prévu sur 15 ans, est-ce qu'on a l'infrastructure qui le permettra ? Notamment au niveau du logement, au niveau du transport, au niveau de tout ce genre de choses Merci.

M. RIESTER : D'abord Mme CANALE, je vous l'ai déjà dit, mais je vous le redis, nous sommes dans l'enceinte du Conseil Municipal de Coulommiers. Ne comptez pas sur moi pour rentrer dans un débat avec vous sur un projet de loi, qui d'ailleurs n'a pas fini d'être voté, qui est en fin de discussion et dont la teneur n'est pas encore définitive. Moi je vais me concentrer, discuter, échanger avec les conseillers municipaux sur ce qui est du ressort de Coulommiers. D'ailleurs, je ne partage pas du tout l'analyse que vous faites de ce projet de loi, mais ce n'est pas le lieu d'en débattre aujourd'hui.

Pourquoi, ça arrive maintenant ? D'abord, une remarque complémentaire, les élections municipales c'est fin mars 2014, nous avons été élus, l'équipe, pour 6 ans, nous allons travailler pendant 6 ans. On ne va pas s'arrêter de travailler, de voter, d'avancer, sous

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

prétexte que les élections municipales sont dans 6 mois. On ne va pas figer la vie Columérienne pendant 6 mois sous prétexte qu'il y a les élections municipales. En revanche, la décision qui a été annoncée c'est que nous ne voterons pas comme ça a été le cas les autres années le budget en février. Nous préparerons les éléments de budget, mais les décisions seront prises après les élections municipales pour tenir compte effectivement du résultat de ces élections municipales pour que ce soit la nouvelle équipe qui puisse prendre la décision qui s'impose. Vous savez, je l'ai déjà dit que j'étais candidat à ces élections. Peut-être que cette nouvelle équipe sera dans la lignée de celle qui est aujourd'hui en exercice. Ce seront les Columériens qui décideront. Mais en tout état de cause pour le reste, nous continuerons d'avancer les dossiers qui auront été lancés de peut-être en mettre en œuvre de nouveaux parce que ça paraît tout à fait légitime de continuer à travailler pendant les six mois qui nous séparent des élections municipales.

Pourquoi cette discussion aujourd'hui, mais parce que c'est l'aboutissement des travaux qui ont été conduits depuis plusieurs années. Vous savez que ce sont des travaux lourds, avec de nombreux interlocuteurs à la fois du bassin de vie mais des personnes associées, les administrations, les associations, toutes celles et ceux qui de près ou de loin peuvent être intéressés par ces travaux du Schéma de Cohérence Territoriale. Donc on ne va pas bloquer le travail qui est un travail lourd pendant six mois. Alors, c'est un avis qui est présenté aujourd'hui au Conseil Municipal. Encore une fois, nous avons vraiment voulu être le plus transparent possible, concerter et travailler de la façon la plus collaborative possible avec les Columériens. Nous en faisons la preuve à nouveau ce soir et donc nous continuerons à le faire et vous tenir au courant de l'avancée de ce Schéma de Cohérence Territoriale.

Je ne suis pas d'accord avec vous M. THIERRY sur le fait qu'il n'y ait pas d'ambition dans ce PNR. Mais il faut savoir ce qu'on entend dans ambition. Nous avons voulu faire en sorte que ce document important puisse être un document au service des communes dans l'élaboration de leur PLU, pour faire en sorte qu'il y ait une cohérence de l'organisation, de l'aménagement, du développement maîtrisé de notre territoire. Nous voulons maintenir la qualité de vie, le cadre de vie de ce territoire tout en continuant Mme SABATÉ à développer économiquement ce territoire parce que nous voyons trop de nos compatriotes, même si nous avons des résultats moins mauvais sur le territoire de Coulommiers que dans d'autres secteurs de Seine-et-Marne, d'Ile de France ou même de France. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a trop de personnes qui sont au chômage, trop de personnes qui doivent aller travailler très loin de Coulommiers, avec des conséquences en termes de qualité de vie qui sont indéniables. Donc, plus il y aura d'emplois sur le territoire, plus on pourra à la fois trouver des emplois à ceux qui n'en n'ont pas et à la fois amélioré les conditions de vie de ceux qui habitent à Coulommiers et qui ont des distances importantes pour aller travailler. Reste, là aussi ce développement territorial ne doit pas se faire dans n'importe quelle condition, c'est la raison pour laquelle nous avons travaillé avec nos partenaires du PLU pour bien identifier les zones d'activité qui sont en perspectives de développement, veiller à ce que ce développement ne soit pas anarchique qu'il corresponde bien à une protection de l'environnement avec des zones bien définies. C'est un gros travail qui a été fait et en matière d'infrastructures, un des éléments important qui est d'abord et avant tout un élément de qualité de vie pour ce bassin de vie c'est le contournement de Coulommiers qui permettra à nos administrés de mieux circuler sur Coulommiers, de ne plus emprunter le centre-ville de Coulommiers pour celles et ceux qui traversent l'agglomération columérienne, comme par exemple les convois exceptionnels qui n'ont rien à faire dans le centre-ville de Coulommiers, de

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mouroux ou de Chailly et en même temps de faciliter la dynamique économique de ce territoire avec ce contournement de l'agglomération Columérienne.

Alors après, j'en ai déjà parlé, mais je vais répondre en même temps à ce que nous a dit M. THIERRY. Après avoir travaillé avec les équipes techniques du Conseil Général, dont on ne peut pas taxer d'être sous influence du Député-Maire de Coulommiers, vous savez la couleur politique du Conseil Général, c'est Socialiste, de Gauche en tout cas, enfin socialiste et de Gauche. C'est après plusieurs études, après avoir demandé des compléments, qu'après encore une fois plusieurs avis, ils ont réédité régulièrement le fait qu'en tenant compte à la fois des questions budgétaires, des questions environnementales, des questions d'efficacité par rapport à l'investissement, le meilleur tracé, le meilleur principe de tracé c'est de passer par le Sud de l'agglomération Columérienne, plutôt que par le Nord et pour une raison très simple c'est qu'effectivement par le Nord c'est plus long, c'est moins direct et en plus il y a un impact environnemental à la fois sur les zones humides et les zones boisées bien plus importantes que le tracé Sud et aussi par rapport aux lieux d'habitation puisqu'il y a une proximité avec un certain nombre de quartiers de Mouroux pour le quartier Nord, il y a une proximité avec Montanglaust, hameau de Coulommiers, il y a une proximité avec Aulnoy et avec le Theil, hameaux de Coulommiers et Boissy le Châtel. On a un impact environnemental plus fort, on a un impact sur la qualité de vie des habitants de ce territoire plus fort et particulièrement les Columériens et donc après avoir échangé avec tous les élus du territoire, y compris ceux qui sont les élus des communes traversées par le principe de tracé Sud, nous sommes arrivés sur 32 élus du SCOT à ce qu'il y en ait 30 qui votent pour, une qui s'abstienne et un qui vote contre.

Je crois que les choses sont très claires, on a suivi l'avis préconisé par le Conseil Général de Seine et Marne. Je suis toujours à m'étonner que l'opposition municipale un peu à son habitude vous me direz, s'oppose à ce principe sous prétexte que ce soit moi, ou l'équipe municipale qui le présente alors même que véritablement on est d'accord avec Mme le Maire de MOUROUX qui est socialiste et avec tous les autres élus à une exception près de ce bassin de vie pour que ce soit le tracé Sud. C'est une préconisation des services du Conseil Général de Gauche de Seine et Marne. Voilà c'est votre point de vue. Vous l'avez dit, vous le redites ce soir, j'en prends note, les Columériens en prendront note, mais ça ne me paraît pas être l'intérêt général de ce bassin de vie. Reste que maintenant, une fois que le SCOT sera voté il faut que nous continuions à travailler avec le Conseil Général pour affiner les études. Cela va prendre du temps, les études techniques, les études financières pour ensuite, il ne faut pas se le cacher, pas avant un moyen terme, plusieurs années, voir la réalisation de cette déviation parce que nous sommes dans un moment où les finances publiques sont rares que donc un investissement comme celui-là est un investissement important qu'il faut planifier dans le temps mais pour qu'il se réalise à moyen ou long terme, il faut déjà avoir un accord politique, c'est le cas et qu'on puisse continuer en partenariat avec la collectivité qui a la responsabilité, qui a la compétence de ce type d'équipement, c'est-à-dire le Département de pouvoir travailler en pleine collaboration avec nous et c'est ce que nous faisons. Pour preuve, c'est que le Conseil Général a demandé à ce que le contournement de l'agglomération Columérienne avec le principe de tracé Sud soit inscrit dans le SDRIF (Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France), Région Ile-de-France qui est elle-même dirigée aujourd'hui par la Gauche et qui a accepté les propositions du Pays de Coulommiers et du SCOT de Seine et Marne et l'a inscrite dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Vous voyez qu'on peut être sur un sujet d'intérêt général, à part quelques exceptions près que je

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

regrette, réunis quelques soient les clivages politiques pour un équipement qui est attendu par les habitants de cette ville, de ce territoire.

M. THIERRY : Je vous ai écouté, j'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi, il y a quelques années, vous défendiez un tracé par le Nord et curieusement à un moment vous avez changé votre fusil d'épaule et on est passé au tracé Sud, premier point. D'autre part, quand on regarde la carte qui nous est montrée, d'où part la déviation, où arrive-t-elle ? Moi, j'ai dans l'idée qu'une voie de contournement ça va vers des pôles importants, c'est-à-dire Coulommiers a une Sous-préfecture qui est à Meaux, donc, il est logique que cette voie de contournement nous emmène ou vers Meaux ou vers Paris qui est la capital et où un certain nombre de personnes aujourd'hui travaillent. Quand on regarde la carte qui nous est présentée, on ne résout pas le problème. Je vous invite à analyser la proposition que vous faites sous cet angle.

M. RIESTER : Alors tracé Nord, je n'ai jamais soutenu à titre personnel le tracé Nord et si tenté que je l'ai éventuellement soutenu à un moment donné, ce qui n'est pas vrai. Je suis devenu Maire en 2008, avec la Conseillère Générale, avec les élus de ce Canton, j'ai réinitié les études en concertation avec le Conseil Général et nous avons à plusieurs reprises et avec des études complémentaires demandées par la commune de Pommeuse, la commune de Guérard pour bien étudier y compris le tracé Nord dans tous ces aspects, de la même façon que le tracé Sud dans tous ces aspects. Force est de constater que toutes ces études, faites par des spécialistes, dont encore une fois on ne peut pas dire qu'ils sont sous la houlette du Maire de Coulommiers, concordent à dire que le meilleur tracé c'est le principe de tracé Sud. A un moment donné, il faut aussi faire confiance à celles et ceux qui sont spécialistes d'un sujet. D'autant plus qu'intuitivement, ça me paraissait aussi le plus légitime, premier point.

Deuxième point, vous dites qu'il faut que ça relie Meaux, mais le principe de cette déviation, je vous le redonne c'est dans la carte effectivement, je vous redonne ce qu'il en est, c'est un principe de déviation qui partirait quand on vient de Crécy la Chapelle en gros de l'entrée actuelle de l'aérodrome de Mouroux Voisins, partirait direction Sud dans la plaine pour passer au-dessus entre Mouroux et Pommeuse de la route du Grand Morin et de la voie ferrée pour reprendre ensuite l'ancienne voie romaine qui est aujourd'hui un chemin rural entre les Parrichets et Epieds sur la plaine pour se raccorder au rond point des Parrichets et de la déchetterie et ensuite rejoindre la Route Nationale 34 à l'endroit où nous avons la pénétrante dans la zone industrielle de Coulommiers.

Qu'est-ce que c'est qu'une déviation ? C'est une route qui dévie un centre d'agglomération en partant de la route principale à l'entrée de l'agglomération et en rejoignant cette même route principale à la sortie de l'agglomération. Nous ne sommes pas en train de parler d'un désenclavement de la région de Coulommiers qui est un autre sujet, là il s'agit de faire en sorte que l'on fluidifie la circulation dans cette agglomération. Aujourd'hui, aux heures de pointe il faut une demi-heure pour aller du haut de Mouroux au haut de Chailly ce n'est pas normal. Cela à des conséquences graves pour toutes celles et ceux qui habitent dans ces agglomérations, le long des routes. Cela à des conséquences très graves en termes de sécurité, en termes de dégradation des routes secondaires dans tous les petits villages de ce bassin de vie parce que les gens pour éviter les bouchons passent à toute allure dans les rues de Coulommiers, dans les rues de Mouroux, dans les rues des petits villages pour essayer de compenser la distance plus longue par l'absence de bouchon et la vitesse supplémentaire. Donc, c'est très dangereux et en plus ça à des conséquences d'asphyxie de la dynamique économique du territoire,

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sans compter la pollution parce qu'on sait très bien que quand il y a des bouchons, ça pollue plus.

Donc c'est pour ça qu'on s'est battu pour ce projet de déviation, de contournement qui n'est pas le projet de désenclavement de la région Columérienne qui est un autre sujet qui est beaucoup plus complexe, qui est beaucoup plus à l'étude. Pour l'instant, il n'y a rien de décidé surtout que, encore une fois, en ce qui me concerne et qui concerne beaucoup d'élus du territoire, nous ne voulons pas perturber l'équilibre actuel de ce territoire. Nous voulons conserver cet esprit de ville de province à la campagne. C'est très important pour nous tout en facilitant la vie au quotidien des habitants de ce territoire. Je vous parlerai tout à l'heure de questions de transport en commun et en ce qui concerne la route ça nous paraît la priorité et c'est la priorité qu'a reconnue le Conseil Général et le Conseil Régional à travers le SDRIF, le contournement de l'agglomération Columérienne.

Je ne comprends toujours pas pourquoi vous soutenez cette déviation Nord alors que personne ne la soutient.

M. THIERRY : Parce que M. le Maire tout simplement on a une longueur d'avance sur vous. Nous nous sommes dans le désenclavement. Vous êtes simplement dans le contournement.

M. RIESTER : Le contournement Nord arrivait au même endroit que le contournement Sud sur la route nationale 34. Donc à partir du moment où ça arrive au même endroit, je ne vois en rien en quoi ça améliore le désenclavement de l'agglomération Columérienne. En revanche, je vois ce que vous préconisez, c'est-à-dire le tracé Nord, l'impact que ça aurait sur les habitants de Montanglaust, sur les habitants du Theil, sur les habitants de Boissy, sur les habitants d'Aulnoy et sur certains habitants de Mouroux. Or, avec le principe de tracé Sud, nous avons un impact très limité sur la population. Surtout qu'aujourd'hui, il y a des systèmes d'enclavement très bien travaillés et étudiés qui permettent de limiter énormément les nuisances sonores, surtout que cette route serait très éloignées des habitations contrairement au tracé Nord qui là aurait touché de plein fouet les habitants de la vallée de l'Orgeval et du Rognon en commençant par le Theil, en commençant par Montanglaust sur la plaine et bien évidemment sans oublier Boissy, Aulnoy et Mouroux. Donc, là vraiment et c'est d'ailleurs ce qu'ont reconnu tous les habitants du territoire. Je rappelle que sur 32 membres du SCOT, 30 ont voté pour ce principe de tracé Sud, 1 a voté contre en l'occurrence un élu de Saint Augustin et une personne s'est abstenue de Guérard, point final. Franchement les élus de Pommeuse, les élus de Mouroux, dont on ne peut pas dire qu'ils sont forcément de la même tendance politique que la mienne au niveau national en tout cas au niveau local, on s'est retrouvés sur ces questions-là et sur ce tracé-là, y compris les communes qui ont été traversées parce que force est de constater que c'est beaucoup moins impactant sur l'environnement et c'est beaucoup moins impactant sur les habitants. Vous continuez de soutenir et de défendre le tracé Nord et moi je continuerai, si les Columériens me font confiance et confiance à l'équipe que je conduirai, à choisir le tracé Sud et à pousser ce tracé Sud qui a été retenu et par le Conseil Général et par le Conseil Régional.

M. THIERRY : M. le Maire je vous dis que vous allez déplacer les problèmes tout simplement.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Ah, oui le gaz de schiste. Alors, ça n'a rien à voir avec le SCOT. C'est peut-être pour ça que je n'ai pas

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pensé à y répondre. Cette question du gaz de schiste, je peux en dire un mot. Quelle initiative vous dites. L'initiative a été prise très fortement, lorsqu'avec Christian JACOB et les autres députés de l'UMP, nous avons décidé de rédiger et de voter une proposition de loi qui est devenue Loi, pour interdire la technique de fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste et huile de schiste. D'ailleurs j'ajoute puisque vous m'invitez à parler de ces sujets-là, je ne l'aurais pas fait sinon, avec une abstention incompréhensible du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

(Protestation de l'opposition - inaudible)

M. RIESTER : C'est un sujet qui m'a été .... Non mais d'accord... vous en parlez je réponds à M. TRÉGOAT qui me parle d'un sujet national. J'ai répondu, j'ai juste fait un éclairage, point final. Reste qu'aujourd'hui, j'ai reçu effectivement un collectif (M. TRÉGOAT ne rigolez pas c'est un sujet sérieux). J'ai reçu effectivement le collectif Columérien. Je leur ai dit ma position qui restait celle que j'ai tout le temps exprimée depuis le début de ce dossier, c'est-à-dire que dans l'état actuel de la science, je suis contre et c'est pour ça que j'ai voté et co-signé la loi interdisant le technique de fracturation hydraulique, l'utilisation de cette technique, vraisemblablement, vu ce qui nous est rapporté des pays dans lesquels est utilisée cette technique. Il y a des conséquences à la fois sur la qualité de l'eau et la stabilité des sols. Donc, il n'est pas question en tout cas c'est mon avis d'utiliser cette technique en France et particulièrement, puisque je suis un élu de ce territoire, en Brie.

Aujourd'hui, la Loi interdit cette technique. C'est à l'Etat et il le fait, de s'assurer que cette technique ne soit pas employée et nous verrons les conséquences d'une éventuelle réponse négative, si je puis dire en tout cas qui pourrait être inquiétante du Conseil Constitutionnel parce qu'il y a une question préalable de constitutionnalité qui a été déposée pour annuler cette Loi. Le Président de la République a dit très clairement qu'il était contre l'utilisation de cette technique. Vraisemblablement, il redéposera un projet de loi et si ce projet de loi est dans l'esprit de celle que nous avons fait voter en son temps, je la voterai parce que je veux m'assurer que la Loi de la République interdit bien cette technique-là qui, encore une fois, vu l'état de la science et vu ce que l'on peut observer est une loi avec des conséquences sur l'environnement. Reste que, comme la loi le précise très bien, je suis favorable à ce qu'il puisse y avoir de la recherche théorique pour peut-être qu'un jour, si on a une technique qui n'est pas impactante sur l'environnement, on puisse extraire et utiliser ces hydrocarbures qui sont sous le sol de notre pays. Je me refuse à faire de l'obscurantisme. Je pense véritablement que si demain, il n'y a pas d'impact sur l'environnement, pourquoi se priverait-on d'aller chercher une ressource énergétique dans notre sol. Mais on n'en n'est pas là, aujourd'hui, il faut absolument veiller à ce que la Loi interdise l'utilisation de cette technique pour aller chercher l'huile de schiste ou le gaz de schiste.

Je reste en contact avec le collectif de Coulommiers et toutes les associations que j'ai déjà rencontrées avec qui je suis en contact. J'ai été à plusieurs réunions publiques pour parler de ces questions-là. Je me suis engagé à plusieurs reprises à être très transparent sur les travaux qui seront conduits à l'Assemblée Nationale sur ce sujet et à transmettre très rapidement aux associations qui me le demandent, ces informations. Par exemple des informations concernant les permis d'explorer, par exemple les travaux des commissions, si travaux demain il y a, de nouvelles lois ou de réforme du Code Minier pour que les choses soient vraiment très claires, très transparentes parce qu'il y va de la confiance aussi entre les habitants de ce territoire et leurs élus. Mais je suis vraiment décidé à être

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

totalemment dans l'esprit que je viens de vous décrire pour faire en sorte qu'on soit citoyens, associations, élus rassemblés pour protéger ce territoire, cette terre et l'eau auxquels nous sommes si attachés. Voilà M. TRÉGOAT.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 1 abstention (M. TREGOAT), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet d'arrêt du SCOT du Bassin de Vie de Coulommiers

### Question n° 2

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DU PASSAGE A NIVEAU N°35 (KM71+771) ENTRE RFF (RESEAU FERRE DE FRANCE) ET LA VILLE**

M. RIESTER : je voudrais dire à cet égard, d'abord remercier Mme MOTOT et les équipes qui travaillent avec elle pour le travail qu'ils font pour la question du passage à niveau et de toutes les questions de transport parce que ce sont des questions lourdes, techniques, difficiles, notamment avec le TRAMY pour ce qui concerne le transport terrestre en commun et avec les équipes de RFF, de la SNCF. Souvent, il y a des changements de directeurs, ce n'est pas toujours simple. J'ai demandé il y a quelques temps à Guillaume PEPY, le Président de la SNCF de venir à Coulommiers pour se rendre compte sur place d'un certain nombre de sujets et pour échanger avec nous sur un certain nombre de sujets. C'était complètement dans la lignée du travail qui était conduit depuis plusieurs mois par Mme MOTOT.

Il est venu à Coulommiers, nous avons eu l'occasion de discuter d'un certain nombre de sujets évidemment les questions de sécurité à bord des trains et notamment en ce qui concerne le week-end, le soir et la présence de fumeurs qui ne respectent pas l'interdiction de fumer dans les trains. Pour prendre de temps en temps le train, ça m'est arrivé de me trouver moi aussi dans un wagon comme celui-là, c'est inadmissible. Donc il a bien pris note et je crois vraiment qu'il y a une volonté de ne pas être souple avec celles et ceux qui ne respectent pas la Loi. Parce quand on ne fume pas, on n'a pas envie d'être intoxiqué par celles et ceux qui fument.

La question du nettoyage des voies. Les voies au niveau de la gare sont dans un état « dégueulasse » et c'est de la responsabilité de RFF et de SNCF de nettoyer ces voies. Il en a pris note, il était effaré de la saleté des voies. Nous lui avons aussi dit qu'il y avait actuellement des retards importants du fait des travaux à Mortcerf et qu'il aurait été souhaitable que les travaux aient été planifiés plutôt que de se retrouver aujourd'hui dans une situation avec une durée 10, 15 voire 20 minutes supplémentaires pour arriver à Paris. Il en a pris note et il m'a dit qu'il allait accélérer le planning de modernisation prévu pour faire en sorte que les désagréments soient les moins longs possibles.

Nous lui avons aussi dit que c'était intéressant d'y travailler, mais ça c'est plus au niveau du STIF qui est le lieu de discussion sur ce type de projet. Nous lui avons fait part de la

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nécessité d'avoir un train au départ de Paris à l'arrivée à Coulommiers, plus tôt le matin, parce que le premier train à Coulommiers arrive à 8 h 23 je crois, il faudrait qu'il y ait un train qui arrive plus tôt, à la fois pour les lycéens, notamment du secteur entre Tournan et Coulommiers mais aussi des entreprises qui ont des personnes qui travaillent à Coulommiers et qui habitent en région Parisienne ou à Paris et qui ne peuvent pas arriver suffisamment tôt et ça pose un véritable problème. Donc, il a pris note aussi. Il va nous aider au niveau du STIF, même si c'est une décision STIF.

Il nous a rappelé qu'allait arriver le Francilien qui est le nouveau train moderne avec un confort plus important pour les voyageurs. Nous lui avons rappelé que c'était important qu'il y ait suffisamment de contenance. Parce qu'on s'aperçoit aujourd'hui que les trains sont très bondés. Donc, il fallait aussi que ce train, certes plus confortable, puisse avoir suffisamment de places pour accueillir le nombre de voyageurs.

Nous avons parlé de l'accessibilité de la gare puisque les travaux vont commencer en 2014 et seront complètement finis au niveau des quais en 2016. Puis nous avons remis un dossier double à Guillaume PEPY qui contient une partie sur le parking autour de la gare et la gare routière parce qu'on voit bien aujourd'hui qu'il y a de plus en plus de bus qui arrivent à la gare routière SNCF puisque nous sommes en bout de ligne. La gare routière n'est plus du tout optimisée, comme on peut le voir à la gare routière du collège. Pour ça on va travailler avec le STIF mais aussi la Région. Nous avons un accueil très favorable. Mme MOTOT y travaille déjà et l'agrandissement du stationnement autour de la gare de Coulommiers parce qu'il y a vraiment besoin d'améliorer le stationnement et la contenance du stationnement à la Gare. Avec les services qui s'appellent « Gare et connexion », spécifiquement dédiés à ces questions-là au niveau de la SNCF. Nous allons travailler à ce dossier.

La deuxième partie, c'est la question de la liaison entre la Gare, le parking et le quartier de Vaux, entre la gare et le parking et entre la gare et le quartier de Vaux et de voir toutes les possibilités d'aménagement. Donc, il y a ce point d'aménagement du passage à niveau dont Mme MOTOT va vous parler, ça c'est très avancé et on devrait y voir clair dans les quelques semaines et mois qui viennent. La question de l'accès plus rapide à Vaux et au parking et donc, ils vont y retravailler. Est-ce que c'est une passerelle, est-ce que c'est une organisation des voies différentes, est-ce que c'est souterrain, etc ? On devrait nous apporter une réponse relativement à échéance brève, mais enfin ça sera sûrement plusieurs mois pour permettre un meilleur accès à Vaux et au parking. Je lui ai rappelé que cela fait des années qu'on le sollicite sur cette question-là et qu'on aurait aimé avoir des réponses un peu plus rapides.

Sur tous ces points-là, évidemment on ne manquera pas de tenir au courant le Conseil Municipal de l'avancée de ce sujet.

Enfin, on va voir l'arrivée du Francilien, on a eu l'arrivée des fréquences en lien avec la Région que j'ai déjà eu l'occasion de remercier, d'augmentation des fréquences des trains et nous avons là je crois vraiment à très court terme l'aménagement du passage à niveau, n'est-ce pas Mme MOTOT ?

Mme MOTOT : M. le Maire vous avez dit plein de choses que j'aurais voulu dire aussi, parce qu'évidemment je m'en occupe beaucoup. Mais moi je m'adresse à M. THIERRY qui m'a interpellée la dernière fois en fin de Conseil Municipal en me disant

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOTOT vous nous aviez promis quelque chose paraît-il, il y a dix ans, vous n'avez pas l'air de faire grand-chose, rien ne bouge.

Inaudible.

Mme MOTOT : si, si c'était transparent.

M. RIESTER : Vous répondrez M. THIERRY.

Mme MOTOT : c'était transparent que vraiment ce que je faisais pour les transports ce n'était pas génial et que notre passage à niveau était bien long à être aménagé et la bonne nouvelle, parce que j'ai la réputation, m'a-t-on dit, M. PEPY m'a dit à la SNCF, d'être particulièrement accrocheuse et je ne lâche jamais le morceau. Le morceau je ne l'ai pas lâché, n'est-ce pas Valérie. On a eu combien de réunions avec des personnes différentes et de RFF et de la SNCF, personne n'était au courant de rien, c'était l'horreur et d'un seul coup, d'un seul, il y a bien quelqu'un qui a voulu s'occuper de nous et je suis contente aujourd'hui de vous demander de bien vouloir voter pour quelque chose.

La présente convention soumise à l'approbation du conseil a pour objet de définir :

La consistance des études et des travaux à réaliser,  
Les modalités d'exécution et de suivi des études de projet et des travaux,  
L'assiette de financement et le plan de financement,  
Les modalités de versement des fonds.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la participation financière de la commune a été estimée à 69.672,50 €. Je peux vous dire que c'est là notre grande réussite parce qu'au début on était bien loin de ça et maintenant c'est à peine 70 000 €, pour la ville c'est supportable et on aura un passage à niveau qui ne sera plus aussi dangereux pour tous nos Columériens et ça j'en remercie beaucoup Valérie RAMBEAU qui m'a aidée à force de réunions à enfin obtenir ça dans l'année qui vient.

M. RIESTER : bravo.

Mme MOTOT : Merci.

M. THIERRY : Comment ne puis-je pas dire un mot M. le Maire.

M. RIESTER : je vous donne la parole.

M. THIERRY : Déjà, M. le Maire je suis tout à fait satisfait de tout ce que vous avez dit. Je pense qu'il fallait s'adresser directement à Guillaume PÉPY. Voilà, c'est fait. Maintenant pour le passage à niveau, j'invite Mme MOTOT à relire la page 33 et 34 du compte rendu de la dernière séance, où je ne m'adressais absolument pas à vous Madame.

Mme MOTOT : C'est pourtant moi qui vous avais dit oui, je vais faire quelque chose après une pétition.

M. THIERRY : Laissez moi finir Madame, relisez le texte simplement j'ai dit, c'est qu'en 2001, je m'étais adressé à M. le Maire qui s'appelait Guy DRUT à l'époque. Ça a été ma

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

première question en Conseil Municipal en questions diverses, j'ai alerté le Maire de l'époque sur la dangerosité de ce passage à niveau.

Ensuite en 2008, c'était M. Claude LILLEMANN qui était un élu communiste qui s'est adressé au Maire de l'époque pour lui rappeler que le passage à niveau était dangereux.

Aujourd'hui, vous nous dites que les travaux vont être faits, nous nous en réjouissons, c'est d'abord la sécurité des piétons qui passent là parce que tout le monde a bien vu que parfois des gros camions.... Il suffirait d'un écart, on pourrait avoir un accident. Heureusement, ça s'est jamais passé tant mieux. Voilà, nous nous en réjouissons. Je trouve bon... Alors quand même, je mets un bémol parce que je trouve que franchement, depuis le temps que vous travaillez, vous voyez je le dis, depuis le temps que vous travaillez je trouve que RFF pourrait prendre à sa charge les travaux. Ce n'est pas le cas. La sécurité des personnes vaut peut être ce prix là. Mais, nous nous réjouissons M. le Maire.

M. RIESTER : Merci de cette précision.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le maire ou son représentant à signer la convention.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

approuve la convention entre la ville et Réseau Ferré de France, définissant les modalités d'exécution et de suivi des études de projet et des travaux dans le cadre de la mise en sécurité du passage à niveau n°35.

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **Question n° 3**

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AS 186 SITUEE 71 AVENUE DE STRASBOURG AUX CONSORTS TOMBURELLO ET THERES**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Par délibérations des 23 mars 2007 et 13 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

Figure au Plan Local d'Urbanisme une liste des emplacements réservés qui permettent à la commune de conduire des projets.

Parmi eux, un emplacement réservé pour l'aménagement d'un giratoire au carrefour de l'Avenue de STRASBOURG, du Boulevard de la MARNE et l'Avenue Robert ELVERT qui permettra d'améliorer la sécurité routière.

Suite au refus de la proposition d'acquisition amiable par la commune faite en date du 24 mai 2011 au prix fixé par les Domaines, les consorts TOMBURELLO et THERES

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

demandent à la ville de Coulommiers de saisir le juge d'expropriation en vue de la fixation judiciaire du prix.

La procédure est arrivée à terme et le juge d'expropriation en date du 20 juin dernier a fixé :

Le prix d'acquisition de la parcelle cadastrée AS 186 d'une surface de 1 582 m<sup>2</sup> arrêté à la somme de 296 000€

L'indemnité de remplacement équivalente à 30 600€.

Compte tenu de ces éléments il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire ou son 1er adjoint à procéder à la signature de l'acte et tout acte subséquent, qui sera établi par Maître GRAELING, notaire à Coulommiers.

M. TRÉGOAT : Je ne reviens pas sur le fond de l'ordre du jour. Je suis quand même assez étonné, ce n'est pas par les travaux du rond-point qui vont avoir lieu, mais c'est par les travaux des feux qui ont eu lieu avant cet été. Il y a eu des travaux à ces feux et il y a eu une caméra qui a été mise en route à partir du 15 juillet. J'aimerais savoir pourquoi, il y a eu des travaux à ces feux, qu'il y a eu un changement de feux et qu'il va y avoir un rond-point là ? Est-ce que vous pouvez m'expliquer et me dire pourquoi, il y a eu des travaux et des frais de mise en place, puisqu'en descendant de Chailly-en-Brie, on pouvait tourner à droite, maintenant le feu clignotant à droite n'y est plus puisqu'aujourd'hui, il y a une caméra qui fonctionne sur l'avenue de Strasbourg. Donc, les voitures ne peuvent plus tourner à droite, donc il y a un blocage. Quand il y a eu un changement de file, il y a eu un quiproquo, justement le 15 juillet et donc aujourd'hui, il y a eu des travaux à ces feux puisque les feux étaient bloqués pendant un mois et demi, deux mois et il va y avoir un rond-point, donc il y a une double facture pour moi. Donc est-ce qu'on peut nous tenir ... et nous expliquer pourquoi, parce qu'il ne va plus y avoir de feux s'il y a un rond-point.

M. FOURNIER : M. TRÉGOAT trois réponses :

La première : le changement des flux de circulation nous a été imposé par la Direction Départementale, puisque c'est la DDE qui gère cet axe qui est départemental. C'est une demande qui nous a été faite de revoir la présélection qui à leur sens n'avait plus lieu d'être. Rappelez-vous, pour venir sur Coulommiers en venant de Provins ou de Chailly-en-Brie, il fallait se déporter sur la gauche puis se rabattre au niveau du Carrefour sur la droite pour aller tout droit. C'était quelque chose d'assez paradoxale et de peu usité sur les autres flux de circulation. La DDE qui nous avait imposés ce cheminement à l'époque est revenu sur la question et nous a demandé de refaire la signalétique au sol pour que désormais les gens qui ont besoin d'aller tout droit restent sur la file de droite, conformément à l'usage et que le tourne à gauche soit respecté. C'est-à-dire que les gens venant soit de Chailly, Provins désirant rentrer vers le quartier de Vaux bénéficient du refuge du tourne à gauche, rien de plus naturel. Là, c'est la DDE qui nous avait demandé de refaire la signalétique.

Le deuxième élément de réponse, la caméra qui a été installée en lieu et tête du feu, c'est une des caméras qui fait partie du dispositif de vidéo protection qui va démarrer prochainement. La Préfecture a statué sur le dossier de vidéo protection de Coulommiers,

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le 12 septembre, on attend sa notification pour pouvoir mettre en service et à l'occasion du CLSPD qui se tient le 3 octobre prochain, ces éléments seront communiqués à la fois à tous les partenaires qui participent de la sécurisation du territoire.

Le troisième élément, le rond-point circulaire : On veut simplement ne pas insulter l'avenir, c'est-à-dire que clairement à l'occasion du PLU, nous avons mis des espaces réservés sur le territoire en l'occurrence celui qu'on vient de citer, afin de pouvoir le jour où il y a une cession faire bénéficier notre droit de préemption mais surtout réserver cet espace, non pas de la construction mais à l'édification d'un giratoire afin de fluidifier la circulation. On ne l'avait pas fait jusqu'à maintenant parce qu'il n'y avait pas eu cette opportunité. La cession est intervenue, on a fait valoir notre droit de préemption, mais le propriétaire nous a conduits en instance puisqu'il ne reconnaissait pas l'évaluation du Droit des Domaines. Le Tribunal administratif a statué et à ce jour on a 4 mois pour exécuter sa décision, c'est-à-dire acheter à partir du moment où on avait préempté.

M. RIESTER : La réponse est très claire. J'ajoute un point, c'est que pourquoi à l'époque avaient été organisés les flux de voitures de cette façon-là, c'est-à-dire sur la partie de gauche pour aller à gauche et tout droit et sur la partie de droite pour tourner à droite vers la zone industrielle, c'est que n'existait pas encore ce qu'on appelle « la déviation de Montapeine » c'est-à-dire la route qui est entre la déchetterie et le rond-point de l'entrée de Coulommiers auprès de l'aire d'accueil des gens du voyage. Donc beaucoup de gens descendaient par la route de Montapeine et ça faisait des bouchons énormes puisque tout le monde tournait à gauche et pour rentrer dans la zone industrielle, beaucoup de monde voulait rentrer dans la zone industrielle et bloquait du fait qu'il n'y avait pas encore à l'époque le dispositif tel qu'il a été dans Coulommiers pendant des années, ça bloquait celles et ceux qui voulaient aller tout droit. Pour permettre l'évacuation de ceux qui voulaient aller tout droit et surtout de faciliter le tourne à droite avec notamment un tourne à droite clignotant, a été mis en place ce dispositif là, mais depuis qu'on a la route et le contournement, il y a beaucoup moins de gens qui rentrent dans la zone industrielle par l'avenue de Strasbourg, quand ils viennent de Chailly ou de Melun, ils rentrent par la pénétrante, c'est-à-dire actuellement le Classe Eco, le Leclerc Drive, etc. et donc du coup, il y a beaucoup moins de gens qui tournent à droite et donc, il n'y a plus le problème tel qu'il était à l'époque. Pour respecter une logique plus classique, notamment pour les gros engins qui sont obligés de se déporter vers la gauche et ensuite revenir vers la droite, on est revenu vers un dispositif dit « classique », avec comme l'a très bien dit Pascal, un refuge pour le tourne à gauche et la route principale pour aller tout droit et à droite.

Mme SABATÉ : Merci M. le Maire. Si j'ai bien compris, d'après les travaux qui vont être effectués concernant la voie de contournement de Coulommiers par la voie Sud, on va arriver à un gros état de travaux qui va être fait à la sortie de la route de la déchetterie qui va revenir sur la 34. On est bien d'accord ?

M. RIESTER : C'est ça.

Mme SABATÉ : Je m'aperçois ensuite qu'il y a ce carrefour giratoire. A l'heure actuelle, quelles sont les prévisions immobilières qui vont être autour des habitations individuelles ou collectives autour de ce futur giratoire ? Là on a vu le cas pour un propriétaire, mais tous les autres, autour. Qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce qu'il vont être aussi expropriés, ou est-ce qu'ils vont rester là ?

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Ce n'est pas une expropriation, mais une préemption. Nous n'avons pas mené des démarches d'expropriation. Les propriétaires voulaient vendre et on s'est mis en position de préempter, c'est différent. Ce terrain-là n'est pas fait pour l'urbanisation, comme le dit Pascal Fournier. Il est fait pour l'aménagement d'un carrefour futur rond-point. Reste que pour le rond-point, vraisemblablement, il faudra attendre que nous puissions préempter les deux maisons qui sont en face, de l'autre côté de l'avenue de Strasbourg. Là on va voir, on va réfléchir de quelle manière, on va se rapprocher des propriétaires et voir de quelle manière les choses peuvent se faire le plus à l'amiable possible, sans en arriver à une procédure d'expropriation. A ce moment-là, oui on pourra le moment venu faire un rond-point à cet endroit-là. C'est la route principale pour sortir de Vaux, parfois, il faut attendre longtemps pour sortir de Vaux parce que le feu rouge est trop long. Si demain, on a un rond-point ça facilitera la fluidification du trafic sur la route nationale 34, mais aussi et surtout pour sortir de Vaux ou de la zone industrielle. Mais, il n'y a pas de projet d'urbanisation autre que celui-là, à cet endroit-là.

Mme SABATÉ : Ça c'est un état de fait qui va se dérouler sur combien de temps à peu près ?

M. RIESTER : Plusieurs années, ce n'est pas pour le mois prochain.

Mme SABATÉ : Merci.

M. THIERRY : On nous donne le prix d'achat, mais quelle était la somme estimée par les Domaines.

M. RIESTER : C'était ce prix-là.

M. THIERRY : D'accord, c'est la somme estimée par les Domaines. Moi, j'ai simplement une demande à vous formuler, le jour où on réalisera le giratoire, de veiller à ce que l'on conserve la perspective sur l'Avenue de Strasbourg. Parce que quand on est en bas de l'Avenue de Strasbourg, on a quand même une Avenue intéressante et de bien vouloir veiller à ce que le rond-point soit le plus plat possible.

M. RIESTER : Oui je suis d'accord, c'est une bonne idée. J'en prends note. Mais c'est gentil de penser que ce sera nous qui seront en responsabilité de construire ce rond-point. Nous avons la même vision des choses M. THIERRY

- Rires -

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme SABATE, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AS 186 d'une surface de 1 582 m<sup>2</sup> (voir plan ci-joint) au prix total de 296 000 € TTC à Madame Marie France TOMBURELLO et Monsieur Leonel THERES

- AUTORISE le Maire ou son 1er adjoint à signer l'acte et tout acte subséquent, qui sera établi par Maître GRAELING, notaire à Coulommiers.

# VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 4

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin d'anticiper et de préparer :

le recrutement de 3 adjoints techniques

le recrutement d'un adjoint administratif

La nomination d'un adjoint technique à 8h30 par semaine, suite à son intégration statutaire

La promotion de 8 agents.

PROPOSE

de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

FILIERE	CAT	Effectif actuel	Nouvel effectif
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	4	5
Adjoint Administratif de 1ère classe	C	12	13
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	20	21
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur Principal	A	0	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	2
Agent de maîtrise Principal	C	6	7
Adjoint technique de 1ère classe	C	20	23
Adjoint technique de 2ème cl (8h30 par semaine)	C	0	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	90	93

Mme CANALE : Pourquoi, un recrutement à 8 h 30 par semaine, parce que c'est un petit peu précaire ?

M. LEGEAY : Pour le côté technique, je ne saurais pas trop vous l'expliquer, je vous conseille de venir rencontrer le DRH et on vous donnera la précision.

M. RIESTER : On vous apportera la réponse lors du prochain Conseil.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE

de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

**Question n° 5**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET DES RESTAURATEURS DE COULOMMIERS - FORMULE RESTO+SPECTACLE A PARTIR DE LA SAISON CULTURELLE 2013/2014**

M. MAASSEN expose le projet de délibération.

Il convient d'apporter une modification à la convention de partenariat mise en place dans le cadre de la formule dite « dîner+spectacle » sur les têtes d'affiche suite à l'abandon et l'arrivée de nouveaux partenaires.

A noter qu'à partir de la saison 2013/2014, seront partenaires les restaurateurs suivants :

Le Bistrot, rue Ernest Dessaint  
Gepetto, rue de Varennes  
Atmosphère, rue de la Pêcherie

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la poursuite de l'opération « Resto+spectacle » pour les saisons à venir et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Mme CANALE : Si la formule resto+spectacle est assez sympathique, ce qui me dérange plus, c'est le montant proposé parce que finalement ça ne va pas concerner beaucoup de gens, ça ne va concerner que les Columériens qui ont la possibilité de payer à la fois un spectacle et un restaurant. Sachant que sur la convention on a été à 50 € par personne, ça me pose quand même quelques soucis. Moi je trouve regrettable que cette mesure, justement ne serve qu'à une minorité de Columériens et puis finalement peu de commerces parce qu'il n'y a pas énormément de restaurants concernés.

Mme MAASSEN : pour vous répondre, Mme CANALE, tous les ans je convie tous les restaurateurs Columériens. Ce sont eux qui ont décidé du tarif de 15 euros ce n'est pas moi. Ils se sont mis d'accord pour proposer aux personnes qui le souhaitent une formule spécifique à l'occasion de ces soirées-là qui est d'un montant de 15 euros. Après chacun des restaurateurs gère et fait des propositions différentes, c'est-à-dire que certains acceptent et proposent de dîner avant le spectacle ou après, d'autres ne veulent qu'avant le spectacle, mais ça c'est vraiment de leur propre choix. Moi je n'interviens pas du tout dans cette proposition-là. Eux ça les intéressent dans le sens où effectivement, comme on peut le faire dans de grandes agglomérations à l'occasion des temps forts autour des têtes d'affiches pour pouvoir manger un petit bout après avoir passé un bon moment mais ça c'est leur choix.

M. RIESTER : il faut que les choses soient claires, il n'y a pas de participation de l'argent public. A partir du moment où ce sont les entreprises qui font un effort, on ne va pas leur demander de faire gratuitement pour tous les Columériens. Ce n'est pas non plus ouvert à

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tous. Nous l'idée c'est de proposer à travers cette opération d'être un peu le coordinateur, l'animateur l'acteur qui va mettre en relais tout ce monde-là et de communiquer sur les offres. Tant mieux s'il y a plein de gens qui peuvent le faire. Effectivement, tout le monde ne peut pas se payer un restaurant après le spectacle. Si ceux qui peuvent le faire, le font dans les restaurants de Coulommiers tant mieux, plutôt qu'ils le fassent ailleurs ou pas du tout. Parce que comme ça ils viennent dans les restaurants de Coulommiers, avant ou après, ils connaissent les restaurants, ils reviennent et ça crée du développement économique, ça crée de l'ambiance. Oui, c'est sûr que tout le monde ne peut pas se payer un restaurant, j'en suis bien conscient mais c'est bien que ceux qui peuvent le faire le fasse à Coulommiers plutôt qu'ailleurs, c'est ça l'objectif du truc.

Mme CANALE : Peut-être que ce serait bien d'envisager d'autres formules qui permettraient à plus de personnes d'avoir ce principe, ou un autre principe un peu équivalent, parce que plus il y a de personnes qui vont au restaurant même si elles dépensent moins, plus il y a quand même de chiffre d'affaire pour le restaurateur.

M. RIESTER : Bien sûr, il y a un moment donné où les restaurateurs font un effort, une remise. Après, on leur demande de faire le plus possible, mais il y a aussi une limite économique pour eux. Je crois que là c'est un bel effort de leur part. Ça montre qu'ils sont dynamiques pour essayer de se joindre à l'animation de la ville après à eux de décider les limites qui sont les leurs pour l'équilibre économique de leur restaurant.

M. THIERRY : Juste une remarque M. le Maire. Parfois nous vous avons, alors je ne sais pas un sujet qui me vient tout de suite en tête, mais nous vous avons sollicité pour que la commune s'investisse dans tel domaine. Vous nous avez répondu que la commune n'avait pas à s'occuper de ces affaires-là, c'était du domaine privé. Là, la mesure qui va être signée...

M. TRÉGOAT : Excusez-moi, je n'entends rien du tout. Il y a un brouhaha tout le monde parle en même temps...Excusez-moi, M. le Maire. Merci

M. RIESTER : Vous n'êtes pas très loin quand même, ou alors c'est un problème d'oreilles.

M. THIERRY : Je parle fort quand même.

M. RIESTER : Allez-y continuez M. THIERRY.

M. THIERRY : Simplement, vous nous dites parfois que la commune n'a pas à s'occuper de certaines affaires et là on peut comprendre. Moi j'entends bien ce que vous dites, c'est vrai qu'il est préférable que des spectateurs dînent à Coulommiers plutôt que d'aller à Mouroux par exemple. Je suis d'accord avec vous. Simplement, les personnes qui sont capables de payer 50 euros pour une famille, cela fait quand même 200 euros la soirée. Moi, je pense qu'ils sont capables de prendre le téléphone et de faire la réservation directement chez le restaurateur.

M. RIESTER : Bien sûr qu'ils peuvent le faire, mais s'il y a cette opération-là qui leur permet d'avoir une remise, plutôt que de ne pas l'avoir, tant mieux et ça ne va pas plus loin que ça.

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : Juste des petites précisions. Déjà tout le monde ne paie pas 50 euros, parce que tout le monde ne paie pas plein tarif. Il y a quand même pas mal d'abonnés qui ont la carte ARC EN CIEL donc déjà les tarifs sont réduits pour une tête d'affiche, donc on n'est plus à 35 €. Moi je m'étonne aussi de vos interrogations là ce soir parce que ça fait quand même depuis quelques années qu'on a initié cette démarche. Après vient qui veut. Tous les restaurateurs ne souhaitent pas s'engager. Comme vous a dit M. le Maire, il n'y a pas un euro de bénéfice. C'est vraiment une proposition. Qu'on travaille aussi avec tous les acteurs de la ville, c'est quand même aussi important pour nous élus, pour nous ville au même titre. C'est un autre sujet, mais on s'engage dans la démarche d'AOP, on travaille à une maison des Fromages. On s'inscrit au développement du Coulommiers qui a une renommée. On a eu récemment une réunion avec les restaurateurs pour travailler aussi sur la semaine du goût. Voilà, il ne faut pas non plus avoir des œillères et ignorer. Il faut travailler avec tous les acteurs pour essayer de proposer des nouvelles offres sur le territoire et dans le même sens pour tout le monde.

M. RIESTER : Très juste, Mme MAASSEN, vous avez parlé des abonnés ARC EN CIEL, mais il y a aussi toutes celles et ceux qui bénéficient d'un tarif réduit, les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi qui n'ont pas le tarif principal et là c'est avec l'argent public qu'on fait un effort dans le cadre d'un démarche sociale d'accès à la culture. Vous savez qu'il y a une opération très nouvelle qui est la résidence en matière de musique classique et musique de chambre. Dans la réflexion, on a voulu faire en sorte de travailler avec des personnes de talent et de qualité avec une exigence de notre part pour faire en sorte qu'il puisse y avoir de l'éducation artistique, des échanges avec les écoles de musique et que ce ne soit pas simplement un spectacle lambda mais qu'il puisse y avoir vraiment des échanges avec tous les habitants du territoire et qu'on soit dans une démarche d'accès à la culture. Ensuite s'il y a des Columériens, ou des gens qui viennent voir les spectacles de la saison culturelle et qui ont les moyens d'aller au restaurant avant ou après et de les inciter à bénéficier d'une remise financée par les restaurateurs et donc de faire vivre aussi les restaurants de Coulommiers les connaître et y revenir et globalement passer une très bonne soirée à Coulommiers, je crois qu'on devrait tous s'en réjouir.

M. THIERRY : Je voudrais simplement dire à Mme MAASSEN que la position que nous avons ce soir, nous l'avons eue en 2010. Nous avons dit la même chose. Je me souviens à l'époque avoir dit à M. le Maire que bien sûr qu'il faut dynamiser Coulommiers, mais par exemple, je préférerais que l'action de la ville se tourne plutôt vers l'ouverture des bars un peu plus tard le soir, j'avais même proposé à l'époque de l'inviter à prendre un verre avec moi, si nous trouvions un bar ouvert à la sortie du Conseil. Mais notre position restera la même.

M. RIESTER : On ne va pas refaire les mêmes discussions qu'en 2010 parce que sinon on ne va pas s'en sortir. En tout cas, je pense que c'est une animation sympathique au service de l'animation de Coulommiers après chacun vote comme il veut.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE)

Décide de poursuivre l'opération « Resto+spectacle » dans le cadre des saisons culturelles à venir ;

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Autorise le Maire à signer la convention entre la ville et les restaurateurs de Coulommiers dans le cadre de l'opération « Resto + spectacle » à partir de la saison culturelle 2013/2014 sur les « têtes d'affiche ».

M. RIESTER : Comment on peut être contre le fait qu'il y ait des restaurateurs qui fassent des remises pour celles et ceux qui vont au spectacle à Coulommiers. J'ai du mal, je me dis mais comment on peut être contre ça. Vous préférez qu'ils payent plein pot. On ne dit pas que c'est l'Alpha et l'Oméga de toute la politique culturelle de la ville mais franchement comment vous pouvez voter contre ça.

M. THIERRY : Parce que M. le Maire, je préférerais que vous vous investissiez pour...

M. RIESTER : Mais on s'investit pas, il y a zéro investissement d'argent public, c'est simplement de la communication.

M. THIERRY : Attendez. Là ce soir, nous sommes là pour en discuter, il y a des fonctionnaires municipaux qui sont là qui travaillent ce soir, pour assister à la question qu'on est en train de débattre. Donc, il y a un investissement de la ville. Je préférerais que cet investissement s'adresse aux plus démunis qu'aux plus aisés.

M. RIESTER : Il n'y a pas d'investissement de la ville de Coulommiers, je le dis, je le répète, même si ça vous déplaît.

### **Question n° 6**

#### **DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE DE DESSERTE – ZONE INDUSTRIELLE**

M. FOURNIER : Comme vous avez pu le constater les travaux du giratoire Margats/Montigny sont en cours d'achèvement. Nous avons aussi projeté depuis ce nouveau giratoire, une nouvelle voie qui est en cours de réalisation et qui a pour objet de desservir les ex locaux Brodard que la ville a acquis. Il convient de dénommer cette nouvelle voie et comme de façon désormais générale, nous dénommons des voies à partir du nom du lieudit. C'est ce qu'on fait pour la zone industrielle, le lieudit en question qui supporte la nouvelle voie s'appelle le Pré Meunier.

Nous vous proposons d'appeler cette nouvelle voie la « Rue du Pré Meunier ».

M. THIERRY : Tout simplement, nous nous voulions vous proposer de nommer cette voie Marc Rucart. Nous vous avons fait la proposition lors d'une dernière dénomination de voie. Marc Rucart qui est Columérien, qui est né en 1893, qui a été plusieurs fois ministre, dont Garde des Sceaux et qui appartenait au Conseil National de la Résistance. Je pense que ce serait une bonne chose que de dénommer cette voie Marc Rucart.

M. RIESTER : Je vous propose qu'on reporte cette question, parce que c'est vrai qu'il faut qu'on y réfléchisse. On a une réflexion qui est entamée sur la modification de la dénomination des voies et donc je vous propose qu'on reporte ce sujet.

# VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est-ce qu'il y a une opposition ?

Pas d'opposition. On reporte ce sujet.

## Question n° 7

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU POINT D'ACCÈS AUX DROITS DE COULOMMIERS**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Le Point d'Accès aux Droits de Coulommiers connaît une réelle affluence depuis son ouverture en janvier 2010, accueillant plus de 7000 personnes par an et leur offrant ainsi un accès aux droits gratuit, sous couvert de confidentialité et de neutralité.

Le bâtiment fait l'objet de réfections régulières et de travaux de mise en accessibilité dans le but de garantir un accès optimal à tout public.

De ce fait, les travaux d'aménagement suivants ont été inscrits au budget au titre de l'année 2013 :

1. Fourniture et pose de fenêtres isolantes et de volets :
  - au sein d'un bureau accueillant des permanences au premier étage,
  - dans le couloir d'accès du premier étage,
  - dans le couloir d'accès du rez-de-chaussée.
2. Pose de velux, en remplacement de châssis de toit, dans une salle du 2ème étage
3. Mise en accessibilité d'un bureau au rez-de-chaussée

La Région Ile-de-France a lancé dernièrement un appel à projets intitulé « Soutien régional pour les opérations d'investissement sur les locaux publics accueillant des structures de médiation ou d'accès au droit ». Il vise à soutenir les opérations d'investissement qui envisagent la construction, la réhabilitation ou l'équipement de lieux publics destinés à des structures de médiation ou d'accès au droit.

Dans ce cadre, les travaux d'aménagement du Point d'Accès aux Droits de Coulommiers, mentionnés ci-dessus, peuvent faire l'objet d'une subvention à hauteur de 3000 € de la Région Ile-de-France.

M. THIERRY : Je veux dire que bien sûr nous allons voter pour la demande de subvention quand il s'agit de travaux de mise en accessibilité de bâtiments et de confort, mais je voudrais savoir simplement dire que si ce bâtiment était resté le Tribunal ce ne serait pas la commune qui supporterait des travaux de mise en accessibilité. Je regrette que Coulommiers ait perdu son Tribunal. Je continue d'appeler d'ailleurs ce bâtiment « l'ancien Tribunal ».

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est son nom remarquez, mais c'est aussi un point d'accès au droit et je pense qu'il offre des services formidables à la population. Il n'y avait pas de point central regroupant toutes les associations toutes celles et ceux qui offrent des services, d'aides, d'accompagnement à la population. Au moins les choses sont très claires et concernant la réorganisation de la Justice, c'est un autre sujet et je l'ai dit en son temps. Je pense que c'est utile qu'il y ait une réforme et peut-être encore d'autres dans l'avenir pour offrir de meilleurs services et ce n'est pas parce qu'on va avoir un Tribunal à proximité qu'on va régler plus rapidement les dossiers en cours au Tribunal. En revanche, d'avoir à proximité ce type d'équipement, ce type de service, je pense que ça répond vraiment aux besoins des Columériens. Les propositions d'aménagement, sont des aménagements importants. On a fait beaucoup d'aménagements au moment de l'installation du Point d'Accès au Droit, mais là il faut entamer une deuxième tranche, si je puis dire et si on peut avoir une aide de la Région, tant mieux.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

de demander une subvention à hauteur de 3000 € à pour la réalisation de ces travaux d'aménagement,

d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région Ile-de-France.

### Question n° 8

#### **ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur d'une créance municipale pour un montant total de 754,45 euros. Le Trésorier, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement de la somme due, est dans l'impossibilité de récupérer cette créance car soit l'opposition à tiers détenteurs a été inopérante, soit la créance en cause est inférieure au seuil des poursuites (30 euros, décret du 15 novembre 2005). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

Restauration scolaire pour un solde de 60,60 euros

Restauration scolaire pour un montant de 145,65 euros

Occupation du domaine public (échafaudage-autorisation de voirie) pour un montant de 10,50 euros

Occupation du domaine public (échafaudage) pour un montant de 17,00 euros

Occupation du domaine public (échafaudage) pour un montant de 86,00 euros

Occupation du domaine public (échafaudage) pour un montant de 90,30 euros

Livres non rendus pour un montant de 46,40 euros

Livres non rendus pour un montant de 10 euros

Livres non rendus pour un montant de 15 euros

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Occupation du domaine public (échafaudage) pour un montant total de 273 euros (136,50 euros X 2)

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 6541, de la créance correspondant au titre dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 754,45 euros.

### Question n° 9

#### **REPARTITION DES SUBVENTIONS 2013: COMPLEMENT A LA LISTE DU 25 FEVRIER 2013**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Le 25 février dernier, le tableau des subventions pour l'année 2013 a été arrêté mais il convient d'apporter un soutien complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 38 000 €. Cela fait suite d'une part, à la demande de remboursement de la CNAV pour son avance faite en 2009 à hauteur de 36 000€ et d'autre part, à l'augmentation de l'attribution de bons alimentaires.

A noter que M. le Maire, en sa qualité de Président du C.C.A.S. ne participe pas au vote.

Mme CANALE : Bien sûr on votera pour cette délibération, simplement je regrette et mon groupe également qu'on ait ce genre de délibération puisque ça prouve évidemment qu'à Coulommiers, il y a de la pauvreté.

M. RIESTER : Merci de cette remarque Mme CANALE. Effectivement, on est tous à regretter qu'il y ait une augmentation des besoins d'un certain nombre de personnes et donc une augmentation de besoins en termes de services du CCAS, mais c'est vrai à Coulommiers, c'est vrai en France. En ce qui concerne Coulommiers, je le rappelle, c'est un point important, les chiffres du Pôle Emploi, les chiffres de l'Etat. En matière d'emploi, quand on n'a pas d'emploi ça peut conduire à des besoins importants en termes d'aides. Nous avons une situation moins dégradée que ce n'est le cas ailleurs. Ce n'est pas une satisfaction, mais il faut l'avoir en tête et se mobiliser pour aider celles et ceux qui n'ont pas de travail à en trouver un et aider celles et ceux qui sont dans la difficulté sociale pour passer les étapes difficiles qui sont malheureusement les leurs. J'en profite pour saluer le travail exceptionnel des équipes du C.C.A.S. sous la houlette de Jean-Claude LEGEAY et de Mme DESMONTIER qui font un travail remarquable, sous la houlette de Mme COQUILLARD aussi au niveau des services, pour répondre aux besoins de la population de Coulommiers qui en a le plus besoin et merci de voter cette délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 31 voix pour.

# VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire, en sa qualité de Président du C.C.A.S. ne participe pas au vote.

-approuve la proposition du Maire d'attribuer une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2013 au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 38 000€

## Question n° 10

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE 2013**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote de la première décision modificative de la ville.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 345 318,21 euros en dépenses et en recettes.  
En investissement la DM s'équilibre à 533 582,80 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

#### Recettes de fonctionnement

Complément aux remboursements de frais des ALSH de la communauté de communes du Pays de Coulommiers : + 48 085 €

Rôles supplémentaires (fiscalité) : + 27 536 €

Régularisation du rattachement des produits de 2012, non perçus (opération d'ordre)- participation de la réalisation d'équipement public exceptionnel- : + 248 677,21

Régularisation du rattachement des produits de 2012, non perçus (opération d'ordre)- charges locatives- : + 1 000 €

Complément suite à dégradations des canalisations sur le site Brodard : + 1 664 €

Reprise de charpentes métalliques (part ville) ancienne usine Brodard : + 14 580 €

Journées de prévention des risques routiers : + 1 500 €

Action en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire : + 2 000 €

#### Dépenses de fonctionnement

Intérêts nouvel emprunt : + 7 200 €

Frais de dossier liés au nouvel emprunt : + 1 350 €

Régularisation du rattachement des produits de 2012, non perçus (opération d'ordre)- participation de la réalisation d'équipement public exceptionnel- : + 248 677,21 €

Régularisation du rattachement des produits de 2012, non perçus (opération d'ordre)- charges locatives- : + 1 000 €

Combustibles : + 131 337 €, suite à un hiver long et froid, les acomptes de chauffage sont demandés en regard de la consommation de l'année précédente

Subvention au CCAS en soutien supplémentaire suite à la demande de remboursement par la CNAV de l'avance faite en 2009 : + 38 000 €

Location de matériel aux services techniques : + 8 400 €

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Indemnités aux instituteurs : suite aux astreintes, indemnités études et indemnités des professeurs des écoles, un complément est nécessaire : + 12 000 €  
Autofinancement : - 93 756,20 €

### Recettes d'investissement

Autofinancement : - 93 756,20 €

Dotations d'équipement pour le remplacement d'un jeu pour enfants au parc des Capucins : + 5 005 €

Participation pour la clôture rue des Margats : + 15 260 € -opération d'investissement sous mandat (recette)-

Participation pour l'enfouissement réseau BTA rue de l'Aître : + 6 680 €

Emprunt : + 600 394 €

A noter qu'en DM1, l'emprunt avait diminué de 668 433€, aussi le montant de l'emprunt après la DM2 sera de 1 814 855,57€ soit en diminution de 68 039€ depuis le vote du budget.

### Dépenses d'investissement

Acquisition de la parcelle avenue de Strasbourg : + 296 000 €

Indemnité de emploi : + 30 600 €, cette indemnité est destinée à compenser les frais de tous ordres exposés par l'exproprié pour l'acquisition de même nature.

Capital d'emprunt : + 15 000 €, suite au nouvel emprunt mobilisé, il y a lieu de prévoir la première échéance

Subvention d'équipement au centre hospitalier : + 241 500 € pour contribuer au financement des travaux d'aménagement de parkings

Subvention d'équipement pour la sécurisation du passage à niveau gare : + 70 000 €

Complément pour la réfection du tablier du pont Georges-Pompidou : + 15 430 €

Participation pour la clôture rue des Margats : + 15 260 € -opération d'investissement sous mandat (dépenses)-

Réalisation d'une sculpture : + 15 000 €

Réaménagement du sous-sol du presbytère : - 140 000 € dossier de travaux reporté

Bureau de contrôle pour les travaux aux restos du cœur : + 3 800 €

A noter que lors de l'envoi par mail, vous aviez un descriptif par couleur et tout ce qui est en jaune correspond à des virements de crédit de compte à compte dans chaque chapitre.

M. RIESTER : Merci Mme DELOISY ainsi que toutes les équipes avec vous en commençant par Mme la Directrice Générale des Services pour leur travail au quotidien pour faire en sorte que non seulement nous puissions exécuter budgétairement le budget de la ville mais aussi que nous puissions procéder à un certain nombre de modifications au fur et à mesure de l'évolution de l'année.

M. THIERRY : Juste pour dire que moi je suis très content que les travaux du presbytère soient reportés parce quand on connaît le prix de location à 850 € pour cette maison, je pense qu'il y a beaucoup de Columériens qui aimeraient la louer à ce prix-là. Reporter les travaux, je trouve que c'est une bonne chose.

M. RIESTER : C'est en pleine concertation avec la Paroisse.

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATE, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

### **Question n° 11**

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2013**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote de la première décision modificative du service de l'eau.

En fonctionnement la DM s'équilibre à 0 euro en dépense et en recette.

En investissement la DM s'équilibre à 12 390 euros en dépenses et en recettes.

Recettes investissement : Il s'agit de régulariser des lignes budgétaires (opérations d'ordres) pour la récupération de TVA.

Dépenses investissement :

- Il y a lieu de procéder à des virements de crédits du compte 23 au compte 21, s'agissant de factures uniques par site et travaux effectués.
- A l'inscription d'une étude pour la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation unique (SIVU) pour la production d'eau potable à hauteur de 12 390 euros.

La décision modificative n°2 porte les prévisions d'emprunt à + 12 390 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATE, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

**Question n° 12**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT 2013**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote de la première décision modificative.

En fonctionnement, la DM s'équilibre à 471 euros en dépenses et en recettes. Elle comprend en recettes, une régularisation d'amortissement de subvention (opération d'ordre) pour 471 euros qui concerne le 2ème versement de la subvention pour la création de réseaux rue des Ouches, équilibrée par une hausse de l'autofinancement en dépenses.

En investissement, la DM s'équilibre à 471 euros en dépenses et en recettes. Elle comprend en dépenses la régularisation de la subvention rue des Ouches (opération d'ordre), équilibrée par une hausse de l'autofinancement en recettes.

Dépenses de fonctionnement  
Autofinancement : + 471 €

Recettes de fonctionnement :  
Régularisation d'amortissement de subvention : + 471 €

Recettes d'investissement  
Autofinancement : + 471 €

Dépenses d'investissement  
Régularisation de l'amortissement de la subvention : 471 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATE, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

**Question n° 13**

**DECISIONS DU MAIRE –COMPTE RENDU**

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- N° 13-137 en date du 11 juin 2013 : Les tarifs ateliers culturels sont complétés comme suit :

<b>Ateliers adultes</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Voix privées, Voix publiques 20 séances	96 €	114 €

Possibilité de paiement en trois fois : à l'inscription, au 15 février et au 15 mai

Réduction de 15 € sur la cotisation annuelle à partir du 2<sup>ème</sup> élève de la même famille ou de la deuxième activité d'un même élève

Le personnel communal habitant une commune extérieure bénéficie du tarif communal.

- N° 13-138 en date du 18 juin 2013 : Vente en l'état à la commune de Boissy-le-Châtel, du véhicule MATHIEU YNO (2004) modèle Azura 2. La recette de 2 000 € est imputée au compte FIN 822 775.VOIR
- N° 13-164 en date du 3 juillet 2013 : Acceptation d'un remboursement de 15 549,20 € émanant d'AXA FRANCE IARD – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX selon la répartition établie par le protocole d'accord en date du 2 mai 2013 et déduction faite de la franchise à la charge de l'Entreprise CANARD. la recette est imputée au compte 822/7788.
- N° 13-165 en date du 3 juillet 2013 : Acceptation du remboursement d'un montant de 1.500 €, émanant de l'Entreprise CANARD sise 36 rue de l'Orgeval - 77120 COULOMMIERS - selon la répartition établie par le protocole d'accord en date du 2 mai 2013 représentant le montant de la franchise. La recette est imputée au compte 822/7788.
- N° 13-166 en date du 3 juillet 2013 : Acceptation du remboursement d'un montant de 25.832,12 €, émanant de l'Entreprise GTS GEOTECHNIQUE ET TRAVAUX SPECIAUX sise 28 rue des Taches – 69800 SAINT PRIEST- selon la répartition établie par le protocole d'accord en date du 2 mai 2013. La recette est imputée au compte 822/7788.
- N° 13-167 en date du 3 juillet 2013 : Acceptation du remboursement d'un montant de 8.782,93 € émanant de la MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES sise 9, rue de l'Amiral Hamelin – 75783 PARIS CEDEX 16 selon la répartition établie par le protocole d'accord en date du 2 mai 2013. La recette est imputée au compte 822/7788.
- N° 13-168 en date du 3 juillet 2013 : Passation d'un contrat de prêt auprès de la banque postale sise 115 rue de Sèvres 75275 PARIS CEDEX 06

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

L'objet du prêt : les fonds mobilisés au titre du présent contrat sont exclusivement destinés à financer le programme d'investissement 2013

Le montant du prêt : 900 000€

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 900 000€

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/08/2013 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt du prêt : taux fixe à 3.20%

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0.15% du montant du prêt

- N° 13-171 en date du 10 juillet 2013 : Acceptation d'un chèque émanant de l'entreprise STELEC, sise 3, avenue des Tirverts – 10150 PONT SAINTE MARIE – pour la vente de matériel électrique d'occasion sur le site de l'imprimerie Brodard. La recette de 4 950 € TTC est imputée au compte 7788 020.
- N° 13-191 en date du 20 août 2013 : acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, sis 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9 pour le remboursement concernant le vol avec effraction dans les Pavillons de Gardes et au Centre Technique municipal survenus entre le 6 et 7 janvier 2013. La recette d'un montant de 87,44 € est imputée au compte 020 77 88.
- N° 13-192 en date du 28 août 2013 : acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, sis 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9 suite aux dégâts causés à un feu tricolore par un deux roues le 30 juillet 2010. La recette d'un montant de 548,49 € est imputée au compte 820 77 88.
- N° 13-197 en date du 6 septembre 2013 : renonciations au droit de préemption urbain du n° 2012/001 au n°2012/167.
- N° 13-200 en date du 6 septembre 2013 : renonciations au droit de préemption urbain du n° 2013/001 au n°20123110.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

### Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
<b>SERVICES</b>			
Notifié le 23/04/2013 et conclu pour une durée de 4 ans	Contrat de nettoyage des ventilations de la cuisine du centre de Longchaumois	TECHNIVAP (69210 LENTILLY)	Montant annuel : 1 662,60 €
Notifié le	Contrat d'entretien et maintenance	CRICELEC	Montant annuel :

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06/06/2013 et conclu pour une durée d'un reconductible 4 fois	des alarmes incendie à Longchaumois	(39220 PREMANON)	459,80 €
Notifié le 02/07/2013 et conclu pour une durée de 5 ans	Contrat de location de photocopieur pour le CTM	GE CAPITAL (92064 PARIS LA DEFENSE)	Montant annuel : 904,00 €
Notifié le 19/08/2013 et conclu pour une durée d'un an reconductible 4 fois	Contrat d'acquisition et de maintenance d'un outil de gestion des rapports et délibérations	BERGER LEVRAULT (75016 PARIS)	Acquisition : 17 801 € Montant annuel maintenance : 1 251,00 €
<b>TRAVAUX</b>			
Notifié le 18/06/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Réalisation d'un terrain de sport synthétique - Lot 1 : Sols sportifs	LOISELEUR PAYSAGE (60872 RIEUX)	TF : 662 529,33 € TC : 29 670,00 €
Notifié le 18/06/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Réalisation d'un terrain de sport synthétique - Lot 2 : Eclairage	D.R.T.P. (89600 ST FLORENTIN)	122 134,00 €
Notifié le 28/06/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Réfection de ponts - Lot 1 : Réfection du revêtement mince des tabliers de ponts	EUROSYNTEC (94290 VILLENEUVE LE ROI)	TF : 44 115,00 € TC : 25 025,00 €
Notifié le 28/06/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Réfection de ponts - Lot 2 : Fourniture et pose de garde-corps métalliques voie G. Pompidou	ROUSSEAU (22170 LANRODEC)	42 358,00 €
Notifié le 09/07/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Réhabilitation de la toiture-terrasse du groupe scolaire Vaux Village	SOPREMA (92238 GENNEVILLIERS)	45 801,00 €
Notifié le 06/08/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Modification d'un giratoire et création d'une voie de desserte carrefour Margats/Montigny - Marché de prestations similaires Lot 1 : VRD	WIAME VRD (77260 LA FERTE SOUS JOUARRE)	187 639,00 €
Notifié le 06/08/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Modification d'un giratoire et création d'une voie de desserte carrefour Margats/Montigny - Marché de prestations similaires Lot 4 : Clôture et portail	COMPAGNIE NORMANDE DES CLOTURES (27000 EVREUX)	44 498,60 €

### Question n° 14

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Centre Hospitalier**

M. COILLOT : En tant que Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Coulommiers, je voulais vous demander si vous aviez des informations sur le

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

remplacement des deux chefs de service de médecine qui ont démissionné de leur poste et aussi je voulais savoir où en était la réalisation des bâtiments promis en début de mandat et qui ne sont toujours pas sortis de terre.

M. RIESTER : On peut dire deux mots sur le centre hospitalier. D'abord, vous savez que la situation de l'hôpital dans notre pays est difficile. Il y a des réformes, des réorganisations qui sont conduites dans tous les hôpitaux de France, que tous les projets nouveaux de modernisation ou de nouveaux hôpitaux ont été bloqués par le Ministère de la Santé au niveau de la France et qu'il y a une revue de projets généralisées qui est réalisée à la fois par le Ministère et les Agences Régionales de Santé. Le projet de Coulommiers fait partie de ce travail de revue. Je suis relativement optimiste malgré tout pour ce projet. Pour deux raisons, la première c'est qu'a été revu depuis un certain nombre d'années avec les équipes locales et les équipes de l'ARS le projet pour qu'il soit le plus optimisé et correspondant le mieux possible aux besoins de Coulommiers et d'autre part parce qu'étant donné que l'Hôpital, contrairement à ce qu'était la situation quand je suis devenu Président du Conseil d'administration de l'Hôpital c'est-à-dire qui perdait régulièrement de l'argent, depuis maintenant 5 ans l'Hôpital de Coulommiers est à l'équilibre financier grâce aux efforts qui ont été réalisés par les équipes médicales et non médicales de l'établissement, par l'augmentation de l'activité et par une gestion affinée de l'hôpital. Ce qui permet à la fois d'être dans un équilibre budgétaire, mais aussi de mettre en réserve un certain nombre de moyens financiers qui constitueront un autofinancement en partie de ce futur investissement. Or, on est bien convaincu que tous les projets de nouveaux hôpitaux ou de modernisation de nouveaux hôpitaux passeront dans l'avenir par un autofinancement pour tout ou partie, forcément en partie par les ressources financières propres de l'établissement.

En ce qui concerne des deux médecins dont vous avez parlé, il y en a un qui est parti il y a quelques mois maintenant et qui a eu une promotion intéressante dans un grand hôpital parisien et l'autre qui souhaite changer de région manifestement et qui a l'air de vouloir (il n'est pas encore parti) il a l'air de vouloir partir. Reste qu'il y a un nombre des médecins qui sont en place, qui se projettent dans l'avenir, ils ont réorganisés une partie des services pour tenir compte de ces deux départs. Nous sommes en cours de recrutement de ces médecins. Dans un délai de quelques semaines ou quelques mois, il y aura réduction du nombre de lits en médecine, sans que cela impacte du tout, le service à la population puisque grâce à la participation du groupe hospitalier de Coulommiers au groupement de coopération sanitaire Est Ile-de-France, c'est-à-dire Meaux, Lagny Coulommiers, et maintenant Jossigny, nous avons la possibilité de répondre à tous les besoins des habitants de ce territoire. Nous sommes en pleine réorganisation de ces hôpitaux au service d'une meilleure offre de soins territoriale et de proximité en sachant bien qu'effectivement c'est les grandes manœuvres si je puis dire dans l'hôpital en France. Nous nous adaptons, il y a des difficultés ici ou là, mais globalement à la fois l'activité continue de croître, les résultats sont à l'équilibre d'année en année. Peut-être que là dans le cadre de la réorganisation de la médecine, peut-être que cette année ce sera un peu plus difficile, mais rien n'est encore arrêté puisqu'il reste trois mois et nous travaillons d'arrache-pied à ce que le projet de schéma directeur immobilier ce qui permettrait la modernisation des services de médecine, la modernisation de tout le plateau technique au service des habitants de ce territoire. Le tout en lien avec la médecine de ville et notamment la maison de santé pluri professionnelle et universitaire qui est ouverte maintenant depuis plusieurs mois qui est un dispositif mis en avant par l'Agence Régionale d'Hospitalisation, mis en avant par la Faculté de médecine de Créteil, mis en avant par l'Etat comme un projet tout à fait novateur et répondant dans l'avenir à la fois à

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la question de la permanence des soins et à la question de l'attractivité pour les médecins de ville dans le cadre des enjeux de désertification médicale.

### **Hôtel de l'Orme Chaumont**

Mme CANALE : J'ai deux questions, une très brève et une un peu longue.

M. RIESTER : Normalement vous savez que ce n'est que deux.

Mme CANALE : la première c'est oui ou non. Juste pour savoir s'il est vrai que vous aviez l'intention de vendre l'Orme Chaumont ?

### **Commissariat de police**

Mme CANALE : La deuxième question est une remarque suivie d'une question. J'ai été obligée, en début d'année scolaire, d'aller porter plainte au commissariat de Coulommiers, suite à des vols commis dans notre établissement scolaire et j'ai été assez effarée des conditions dans lesquelles travaillent les policiers de Coulommiers qui en plus sont en permanence au contact d'une population qui n'est pas toujours évidente à gérer. Je ne sais pas comment ils font pour travailler avec les moyens qu'ils ont. Alors, il était question, je sais à un moment donné, que le commissariat soit déplacé au niveau de l'ancienne piscine qui était en plein air en plus qui offrait un service peut-être que la piscine actuelle n'offre pas aux habitants de Coulommiers l'été du moins. Qu'est-ce qu'il en est au niveau du commissariat de Coulommiers ? Voilà, si vous pouviez me répondre, merci.

M. RIESTER : Ecoutez, deux choses en ce qui concerne... j'ai oublié votre première question..... Ah ! l'Orme Chaumont.

L'Orme Chaumont nécessite des aménagements très lourds en accessibilité dans la perspective de 2015 où tous les équipements recevant du public devront être mis en conformité en accessibilité que nous avons un certain nombre de dispositifs qui permettent de satisfaire les différentes associations et services qui aujourd'hui, jusqu'alors étaient utilisateurs de l'Orme Chaumont. Nous menons toutes réflexions donc vous êtes les bienvenus pour réfléchir à cette question, à savoir ce que nous ferons à terme de l'Hôtel de l'Orme Chaumont. Sachant que pour continuer à être un lieu de salles mises à disposition, cela nécessitera des investissements lourds et le moment venu, nous verrons s'il convient soit de le céder, soit de lui trouver une utilisation qui serait opportune.

J'ajoute qu'un grand nombre d'associations qui, notamment sportives, qui réclamaient l'Orme Chaumont jusqu'aujourd'hui, sont satisfaites et très satisfaites par la salle de la Maison des Sports, l'équipement de la Maison des sports qui se trouve dans le Parc des Sports et qui non seulement permet aux associations pour certaines qui n'avaient pas de bureau, d'avoir un bureau formidable et d'autre part d'avoir un lieu de convivialité. Une salle de moyenne contenance qui était attendu depuis très longtemps dans un bâtiment basse consommation (BBC) et qui est très régulièrement occupé, à la fois par les

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

associations sportives, mais aussi par d'autres associations, notamment d'aînés qui sont évidemment très bien installés à cet endroit-là, bien mieux qu'ils ne l'étaient dans l'Orme Chaumont en termes d'accessibilité, en termes de vue sur l'extérieur et sur les jardins du Parc des Capucins et en termes de stationnement et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, puisque tout a été prévu en conséquence dès l'origine.

J'en profite d'ailleurs pour informer le Conseil Municipal que M. Pascal Thierry qui en Avril 2011 avait présenté un requête devant le Tribunal Administratif pour contester la légalité du permis de construire de cette fameuse maison des sports dont je rappelais l'intérêt et la satisfaction qui est celle des associations Columériennes. Le Tribunal Administratif qui a été donc requis de Melun à statuer en date du 7 mars 2013 en rejetant la requête de M. THIERRY et en condamnant M. THIERRY à verser à la commune la somme de 1 500 € correspondant à une prise en charge de frais de justice pour recours abusif. Voilà, les éléments que je voulais porter à l'attention du Conseil Municipal.

En ce qui concerne l'Hôtel de l'Orme Chaumont Mme CANALE, il est clair que demain peut-être nous serons amenés, mais rien n'a été décidé pour le moment, toutes les bonnes idées sont à prendre, c'est un élément du Patrimoine Columérien, il est bien évident qu'il faudra en tout état de cause réfléchir au projet qui sera proposé aux Columériens.

Concernant la Police, je suis comme vous j'en ai encore reparlé à Mme la Préfète, à M. le Directeur de Cabinet de Mme la Préfète que j'ai vue récemment qui est nouvellement installée. J'ai écrit aux différents Ministres de l'Intérieur pour les alerter de cette situation, je leur ai rappelé qu'il y avait un terrain qui avait été réservé pour le futur éventuel commissariat. On sait bien qu'aujourd'hui l'argent public est très rare, mais là effectivement, il y a des conditions de travail qui ne sont quasiment pas dignes de la République, donc je ne manquerai pas, comme je l'ai fait encore récemment, mais dans l'avenir à insister pour avoir une modernisation au moins des locaux existants.

Dernier point, vous parliez de la piscine en plein air, d'abord je ne pense pas qu'on puisse regretter l'ancienne piscine parce que d'avoir une piscine, n'est-ce pas M. le Président de la Natation qui est, grâce à cet outil, un des club phare non seulement de Seine-et-Marne, mais d'Ile-de-France, voire de France, grâce à cet outil couvert, mais j'ai demandé en tant que Président du Syndicat Mixte pour la création et la gestion de la piscine, j'ai demandé à ce qu'il y ait une étude qui soit conduite pour voir de quelle manière on ne pourrait pas créer un bassin extérieur parce que je suis aussi le premier à estimer que pour celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances c'est un équipement qui serait tout à fait utile pour la population et ça fait partie de mes priorités. Une étude est déjà lancée, c'est l'occasion aussi de le rappeler.

### **Maison des Sports**

M. THIERRY : M. le Maire, comme vous êtes sorti un peu du sujet, je voudrais simplement préciser je n'ai pas fait appel de la décision du T.A. tout simplement parce que je suis un citoyen, j'ai défendu une idée. Pour moi le permis de construire était bon. Le Tribunal a jugé que le permis de construire était valable. Je déplore simplement M. le Maire qu'en construisant cette maison des Sports à l'endroit où vous l'avez construite, vous avez définitivement condamné le fait qu'un jour on puisse retrouver les jardins. Alors qu'une étude avait été faite. C'est terminé et en plus je maintiens M. le Maire que vous ne respectez pas le legs Abel Leblanc. On reviendra sur la question à un moment ou

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

un autre. Vous avez mis le PLU en révision et bien on reparlera du legs Abel Leblanc à l'occasion.

### **Octroi Place de Verdun**

M. THIERRY : M. le Maire je peux vous poser une petite question ?

M. RIESTER : oui allez-y.

M. THIERRY : Comme je vois que reposer les questions fait avancer les choses puisque Mme MOTOT vient de nous donner une bonne nouvelle sur le passage à niveau. Il y a une question que je vous ai posée à plusieurs reprises, M. le Maire vous m'avez dit que vous vous occupiez du dossier. Je voudrais savoir où vous en êtes dans l'approche que vous avez pour utiliser l'Octroi de la Place de Verdun qui est toujours fermé, alors que tant de personnes attendent un logement, nous voyons cette maison qui appartient à la commune qui est fermée, nous ne savons pas quel est votre projet par rapport à ce bâtiment. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes dans votre réflexion ?

M. RIESTER : Je finis quand même sur ce que vous avez dit précédemment. Vous voulez, on en avait déjà parlé, faire un jardin à cet endroit-là sur le terrain d'honneur, là où il y a le stade de rugby. Nous pensons que c'est très bien qu'il y ait le stade de rugby et que je suis très fier que les jeunes ou moins jeunes du rugby à Coulommiers puissent jouer sur ce terrain d'honneur. Ça ne remet rien en cause le fait qu'il puisse y avoir des ballades, de profiter des jardins du Parc des Capucins. Vous dites que c'est en non-conformité avec le legs Abel Leblanc, le Tribunal Administratif a dit l'inverse.

En ce qui concerne l'octroi, c'est un sujet auquel travaille l'adjointe en charge du patrimoine. Elle mène actuellement des consultations à ce titre. Elle ne manquera pas évidemment de tenir au courant le Conseil Municipal mais là aussi, si vous avez des bonnes idées, je suis toujours preneur, mais Mme MAASSEN pourra peut-être faire un point au Conseil Municipal de l'avancée de ces travaux.

Merci à toutes et à tous.

Je vais demander au public de nous laisser puisque nous avons à statuer à huis clos sur l'attribution du legs Troquet.

En vous remerciant et en vous souhaitant une bonne soirée.

Les portes sont refermées.

La séance se poursuit à huis clos.

### **Question n° 15**

### **APPROBATION DE LA TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

## VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La teneur de la délibération relative à l'attribution d'une bourse selon les critères du legs de Mademoiselle TROQUET, nécessite la tenue d'une séance à huis clos.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de tenir la séance à huis clos.

### **Question n° 16**

#### **LEGS TROQUET – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'ETUDES**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

La ville de Coulommiers a bénéficié d'un legs de Melle TROQUET qui devait permettre la création d'une bourse d'études pour une jeune fille d'un lycée de Coulommiers, issue d'une famille de conditions modestes ayant au moins deux enfants. Cette année, il a été proposé d'attribuer cette bourse à une jeune fille du lycée Georges Cormier.

Elle s'appelle Mademoiselle MARHELLI Cynthia, elle est née le 27 février 1996 à Coulommiers, elle est élève en 1<sup>ère</sup> STSS, formation d'aide-soignante.

Je vous demande de bien vouloir nous autoriser à lui accorder cette somme. Je ne me souviens plus de la somme.

M. FOURNIER : Nous avons constaté que le legs Troquet s'effaçait quelque peu et périlclitait. Pour que la bourse soit significative chaque année désormais, la ville l'abonde pour qu'elle soit d'un montant de 500 €.

Mme MOTOT : D'ailleurs, une fois vous nous l'aviez fait remarquer qu'en fait on pouvait nous aussi mettre la main à la poche, donc ça a été fait.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,  
Décide en comité secret, sur la demande de Monsieur le Maire, d'attribuer pour l'année scolaire 2012/2013, une bourse d'études de 500 euros à Mademoiselle MARHELLI Cynthia. Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013.

M. RIESTER : Merci pour elle et merci Mme MOTOT.

La séance est levée à 21 H 05.